

CHRONIQUE ALGÉRIE

F. ROUZEIK

S'il fallait qualifier l'année 1991, elle serait celle de l'illusionnisme politique et des illusions perdues pour les Algériens. Les illusions perdues c'est la crédibilité de l'Etat, l'appauvrissement continu, l'absence de projet, la quotidienneté inqualifiable pour des millions de citoyens condamnés au chômage, à la promiscuité dans les foyers, à l'analphabétisme. L'enfantement de ces illusions perdues c'est soit les imams qui promettent le paradis et les violences qui s'expriment, soit la fatalité de l'échec pour toute une communauté et le suicide collectif lorsqu'il faut se déterminer.

Dans le premier cas, l'état de siège peut « sauver » momentanément l'Etat/pouvoir, dans le second la lassitude engendrant la démobilisation face au « politique » permet à la violence de se légitimer démocratiquement.

Elle y est aidée, presque encouragée par le doute et l'anxiété qui gagnent des catégories sociales jusque là préservées de la clochardisation, et les sirènes de l'idéologie libérale censée apporter l'embellie sont actionnées par ceux-là mêmes dont l'incantation voilait les paradoxes du développement étatiste. Les contradictions économiques et sociales apparues depuis plus d'une décennie, et criardes depuis peu, ne seront admises que pour justifier la victoire éclatante du mouvement islamiste lors des élections législatives du 26 décembre, démontrant ainsi que son ancrage n'était pas d'essence strictement religieux mais plutôt une réalité sociale incontournable.

Les « managers » de l'industrie industrialisante imposent, avec toujours la même tyrannie l'inverse de ce qu'ils avaient érigé en exemple du développement tiers-mondiste, évacuant la réponse devenue essentielle aujourd'hui : pourquoi l'endettement contracté par eux a-t-il si peu aidé au développement. Les algériens sont pressés de savoir pourquoi il a été gaspillé, qui l'a détourné et qu'en est-il resté pour l'investissement.

Cet hermétisme a déjà produit des contestations désordonnées au cours de cette décennie pour aboutir à octobre 1988. Organisé, il a constitué la base militante du FIS qui s'est découverte à la veille du rendez-vous électoral de juin 1991.

Le choc est plutôt rude, et ces législatives anticipées, prévues pour le 27 juin, sont reportées, la grève politique du FIS ayant créé un état de déstabilisation et de fragilisation du pouvoir.

Le gouvernement Hamrouche démissionne, l'état de siège proclamé pour quatre mois. L'Algérie s'octroie alors un autre gouvernement – transitoire selon le nouveau Premier Ministre Ghazali – avec pour mission d'organiser des élections législatives « honnêtes et propres ».

L'Etat de siège, par les dispositions contenues dans le décret le proclamant (1) interdit tout rassemblement, à *fortiori* les meetings; la campagne électorale prend donc fin. Ironie de l'histoire, nous enseignant que la fin n'est jamais celle que l'on imagine, l'intervention de l'armée – souhaitée et réclamée par une grande partie de l'opinion publique effrayée par le déficit d'explication et d'orientation des autorités civiles optant pour la stratégie du pourrissement, encensée par de nombreux chefs de partis de l'opposition refoulant sa diabolisation alors qu'elle était accusée de les avoir pourchassés, emprisonnés, ou plus gravement chassés du pouvoir – est accueillie avec soulagement.

Imposture hier, sacramentelle et républicaine aujourd'hui, de détentrice inconditionnelle du pouvoir, elle devient l'espace de quelques jours, défenderesse de l'ordre, de la démocratie, et de la société, qui accepte pour un temps de lui remettre tous les pouvoirs. Le spectre de Pinochet ou le « scénario à la chilienne », selon le mot du Ministre de l'Intérieur du Gouvernement Hamrouche, a hanté quelque peu l'imaginaire des observateurs et des analystes, et ici et là pour certaines catégories sociales, sa résurgence n'aurait pas gêné (2) les peuples, aujourd'hui, demandant et la liberté et le pain. Ceux qui en avaient suffisamment étaient prêts à abandonner un peu de liberté pour continuer à la savourer. Les autres, ceux dont la quotidienneté est devenue insupportable, se sont aperçus que la liberté qu'ils ont arrachée n'a servi qu'aux nantis de la nomenklatura, corrompus et « trabendistes » et s'inscrivent dans le seul discours qui puisse les faire rêver, celui de la violence. Or seul le FIS alimente leur rancœur refoulée, répond à leurs questions et leur propose démarche. Lassés du socialisme, censé apporter, les conduire vers la parousie que d'autres ont trouvées, ils constatent quotidiennement à leurs dépens la pauvreté que leur réserve l'économie de marché plaidée par ceux-là même qui avaient conceptualisé le socialisme algérien. désespérés et anxieux pour l'avenir de leurs enfants, sachant que ceux qui les conduisent sont déjà sauvés soit par l'éducation et la formation dans les écoles et universités européennes ou anglo-saxonnes, soit par l'argent déposé dans les banques à comptes numérotés, ils se réfugient auprès de ceux qui leurs proposent une autre alternative et une autre action pour obtenir si ce n'est le bonheur, du moins la justice dans le partage de la pauvreté. Il est alors permis de comprendre pourquoi le FIS est encensé par la jeunesse. « L'idéologie » du pouvoir s'est déplacée pour emprunter le discours « technicien » de l'économie de marché, dont la transition mal gérée accentue les inégalités, promettant « du sang et des larmes », l'austérité et la pénurie, justifiant tout cela par la dette et le manque de ressources. Le paradis est remis à plus tard sans que son échéance en soit précisée.

Le discours des islamistes du FIS est par contre plus cohérent, plus pragmatique. Il s'articule autour de la morale islamiste, certes universelle, de la lutte contre la corruption que corroborent certaines déclarations de personnalités politiques ayant pratiqué le pouvoir – et donc le châtiement prévu par la *charia* à ceux qui ont péché contre la Oumâ. Leur second argument en appelle

(1) Voir en annexe la reproduction du décret

(2) Kalfèche (Jean Marc), « Algérie : la résurgence », *Géo Politique Africaines*, avril 1989, n° 11.

au nationalisme abandonné par les impies au pouvoir dont l'obsession n'est que le lucre, réfléchi par le modèle occidental relayé dans le pays par le « hizb frança » (parti de la France). D'autant qu'il n'est nul besoin de démontrer la faillite du régime, tant sa constatation s'impose ; l'exacerbation de l'orgueil national par l'illusion d'une stratégie « aut centrée » et une indépendance dans la prise de décision politique apparaissent aujourd'hui comme une utopie, ce qui accentue l'amertume.

Il faut bien admettre que ce discours est plus réceptif pour une importante partie de la société en crise dans tous ses segments, ignorante des subtils mécanismes financiers internationaux et des théories économiques développés par les gouvernements.

Le discours du FIS s'oppose à certaines pratiques sociales et ne s'implique ni dans les réformes économiques, encore moins dans les « ajustements » structurels. Il plaide pour moins de pauvreté, sans pour autant mettre en cause les riches, l'Islam admettant qu'il puisse y en avoir. Cependant s'il y a beaucoup de pauvres et d'exclus, la faute en incombe aux hommes au pouvoir qui ont détourné les richesses du pays. Le FIS n'a pas d'idéologie, mais une morale ; son succès est donc à rechercher beaucoup plus dans les revendications sociales des exclus que dans des racines religieuses.

La fracture provoquée par son épreuve de force à la veille des élections législatives prévues le 27 juin, a décomposé l'année 1991 en deux temps, permettant le passage d'une gestion reposant sur une accélération des réformes économiques, à une autre, supposée transitoire, pendant laquelle des décisions économiques et politiques déterminantes ont été prises, avec pour objectif d'entrer dans la première phase de libéralisme économique. Le gouvernement Hamrouche s'appuyait sur un discours glorifiant l'économie de marché en libérant les entreprises publiques des tutelles, Ghozali, plus prosaïque, imposant le libéralisme et la vérité des prix, devenus les idoles nouvelles de l'assainissement et de la relance économique de l'ancien manager de l'entreprise socialiste.

La confrontation de deux intégrismes allait provoquer la césure.

A. – LE PROCESSUS DE DÉMOCRATISATION À L'ÉPREUVE DES INTÉGRISMES

I. Les handicaps à des élections « sereines »

L'Etat de droit et les références constantes à la constitution du 23 février 1989 vont constituer le déterminant du discours politique, et notamment celui du premier ministre, Monsieur Hamrouche.

Harcelé par les différentes composantes politiques, partis d'opposition et même le FLN, les associations professionnelles et certains lobbies, le Chef du Gouvernement justifie toutes ses actions par son respect de l'Etat de droit et du jeu des institutions.

Amoindri au sein du sérail politique et des réseaux de soutien depuis qu'il « déshérite » les attributaires de terrains agricoles dont ont bénéficié des officiers supérieurs à la retraite, des ministres ou leurs enfants, de même que certains membres de la famille présidentielle, il n'en passait pas moins pour le « justicier » ayant dénoncé publiquement un abus, les compromissions et la rente (3) Il perdra ainsi certains soutiens ou réveillera des animosités au sein d'organisations comme la toute puissante organisation des anciens moudjahidine dirigée par l'actuel Président du Haut Comité d'Etat, Monsieur Ali Kafi, bénéficiaire lui aussi, contre son gré, avait-il écrit.

La mauvaise gestion de la transition de l'économie dirigée vers l'économie de marché faisait l'objet de critiques très sévères des partis d'opposition, estimant que ce passage était trop précipité, la libération des prix conjuguée à une dévaluation importante du dinar agissait trop fortement sur le pouvoir d'achat des ménages. De plus, la politique monétariste imputée au Gouvernement Hamrouche faisait craindre une augmentation du chômage par la compression de personnel qu'exigeait la vérité des prix parallèlement à l'assainissement des entreprises, opération incontournable pour une relance de la production dans un paysage de libre concurrence. En vérité, Mr Hamrouche ne faisait que conduire une décision qui avait été prise avant sa nomination. En effet le Fonds Monétaire International avec qui le dialogue était amorcé depuis 1987, fournit en mai 1989, lorsque Monsieur Ghozali était Ministre des Finances du Gouvernement Merbah, le cadre macro-économique des réformes à entreprendre.

Ce programme de 18 mois, d'un classicisme extrême par rapport aux habitudes du Fonds, vise à faire disparaître le marché noir. En contrepartie l'Algérie recevra une aide financière importante du FMI et de la Banque Mondiale pour lui permettre de desserrer l'étau de la contrainte extérieure. Cependant contrairement aux pratiques habituelles, Alger refuse tout rééchelonnement de sa dette extérieure, détenue à 50 % par les Banques, ce qui exclut théoriquement le passage devant le Club de Paris où par exemple l'Egypte et la Pologne ont obtenu l'annulation de la moitié de leur dette. Aussi bien Kasdi Merbah que Hamrouche, et plus tard Ghozali vont appliquer ce programme.

La priorité est accordée à la surévaluation du dinar qui atteint des sommets déraisonnables, ce qui facilite la fuite des capitaux. L'écart entre le taux officiel et celui du marché parallèle dépasse 500 %, l'objectif étant de le ramener à 25 % avant de le faire disparaître et d'aboutir à sa convertibilité à la fin de 1992. L'opération est menée avec une brutalité excessive par le Ministre de l'Economie, Monsieur Ghazi Hidouci ; il fait passer le dollar de 6 en 1989 à 18 dinars en 1991, sans réussir à faire disparaître le marché parallèle. Cela n'a aucun effet notable sur les exportations non pétrolières pratiquement margi-

(3) Concernant les modalités d'attribution de ces terrains agricoles, voir Rouzeik (Fawzi) « chronique Algérie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1989, éd. du CNRS.

A cette époque déjà la rumeur publique - dévoilait quelques noms de personnalités au pouvoir dont les enfants, les « cousins », ou par les plus courageux, en leurs noms propres, avaient obtenu ces prébendes, ce qui démontre encore une fois que l'opinion publique est moins anémique qu'on ne le pense généralement. A en croire toujours cette opinion publique relayant les initiés, certains noms n'ont pas été divulgués car touchant de près le Chef d'Etat, notamment sa belle famille, la zaouia des Belahouel à Mazouna et ses alliés les Bouroukba de Mostaganem.

nales, et évidemment, rigoureusement aucune sur les ventes d'hydrocarbures facturées en dollars. Par contre, les retombées sur les importations sont majeures. Les prix à l'importation sont multipliés par plus de trois, ce qui se répercute sur l'indice des prix.

Un des rares avantages du régime dirigiste que connaissait l'économie algérienne d'avant 1988 était la quasi-stabilité des prix, malgré la pénurie générale. Ceci était dû à une application tatillonne de l'ordonnance française de 1945 sur le contrôle des prix et aux subventions des produits alimentaires essentiels représentant près de 60 % de la consommation des ménages.

Le coût en dinars des subventions alimentaires explose, passant à 6 % du PIB. Elles déséquilibrent fortement les finances publiques jusque là excédentaires, hormis les entreprises publiques. Le mémorandum mis au point, avec le FMI, en avril 1991, prévoit le démantèlement pour la même année du système des subventions et son remplacement par un « filet social », concervant aux seules couches les plus défavorisées l'aide directe de la collectivité.

La réforme va rencontrer de considérables résistances qui vont retarder son application. Le pouvoir redoute des « émeutes de la faim » semblables à celles qu'ont connues le Maroc ou l'Égypte dans des circonstances similaires.

Dévoilé par un parti politique de l'opposition, ce mémorandum sera assimilé par les acteurs politiques à un accord secret préparant le rééchelonnement. Cet accord n'est en fait que l'aboutissement de négociations des gouvernements antérieurs, relayés par le ministre des finances du gouvernement Merbah, qui, lui aussi, lorsqu'il succédera à Monsieur Hamrouche, dénoncera, non pas le principe, mais la démarche, regrettant de ne pas avoir été informé de sa finalisation en tant que ministre des affaires étrangères. Il aura par contre à le gérer lorsqu'il faudra mettre en place « le filet social », et l'on verra comment, par maladresse ou par calcul pervers, il permettra au FIS d'en être le grand bénéficiaire à la veille des élections législatives du 27 décembre 1991.

M. Hamrouche s'est fixé deux objectifs : l'accélération des réformes économiques et le règlement de l'affaire des entreprises publiques, la préparation des élections législatives à travers le projet de loi électorale et le découpage des circonscriptions électorales.

Si la première mission est confiée au ministre de l'économie et au Gouverneur de la Banque d'Algérie, d'une orthodoxie libérale digne des « Chicago boys » à l'œuvre en Amérique Latine dans les années 80, pour lequel un statut particulier a été confectionné, lui donnant toute latitude décisionnelle le préservant de la hiérarchie de la tutelle, il s'attribuera la seconde mission, plus politique, de connivence avec le Ministre de l'Intérieur.

Les élections législatives devenaient déterminantes pour la crédibilité du régime, notamment le FLN, humilié par le FIS lors des élections communales de juin 1990. Méprisant les partis politiques de la mouvance démocratique, le Chef du Gouvernement va s'employer à diaboliser le FIS jusqu'à en faire le seul interlocuteur de l'opposition. Ce dernier, qualifiant les partis politiques de « sannafirs » (nains) axera son discours sur le FLN, dévoyé par les affairistes, se reconnaissant dans celui de novembre 54. La bipolarisation s'installe de fait.

Toute la « philosophie » des projets de lois électorales et du découpage s'inscrira dans la démarche FLN contre FIS, mais d'un FLN « rénové ». Cette « rénovation » reposera sur deux postulats. D'abord, l'élimination des listes des candidatures de certains acteurs de la vie politique ayant eu des responsabilités majeures au sein de l'Etat, dénoncés et rejetés par l'opinion publique et dont la sanction s'est traduite par l'échec des élections communales. Elle a concerné un certain nombre de « barons » que la commission nationale des candidatures – présidée par M. Mohamedi, membre du Comité Central et ministre de l'Intérieur – a rejetés contre, parfois, l'avis des militants de base qui les avaient retenus. Certains d'entre eux figureront sur des listes indépendantes, encouragés en ce sens par le secrétaire général de l'ONM, Monsieur Ali Kafi en délicatesse avec le FLN –, espérant que les relations et les réseaux familiaux et tribaux l'emporteraient sur « l'étiquette » partisane, ou que la contestation conjoncturelle au sein d'un parti auquel ils ont toujours appartenu et à qui ils doivent leur « carrière », influera en dernier ressort sur le choix des électeurs. Le second aspect de cette rénovation tendra à présenter des candidats jeunes, non impliqués dans les gestions politiques antérieures, jouissant de la réputation d'honnêteté au sens le plus large, au profil « technocrate » ou universitaire.

La remise en question de personnalités politiques ayant occupé des postes de décision importants comme Messieurs Khediri, Abdeslam ou Bouhara allait entraîner au sein du FLN des clivages « contre nature » entre personnalités de « familles », contradictions que le déterminant commun anti-Hamrouche allait réunir.

Trois types de contestations vont naître. Au sein du FLN, écartelé entre ses trois tendances auxquelles se greffent celle des exclus des listes de candidats ; celle des partis politiques démocratiques – le qualificatif étant employé par les mass-médias par opposition aux partis islamistes, plus précisément au FIS – considérant le découpage électoral comme injuste car favorisant le parti au pouvoir ; Enfin le FIS, mécontent lui aussi du découpage à cause du très grand nombre de circonscriptions créées dans le Sud, historiquement favorable au FLN, et par principe opposé à toute structure de représentation des institutions de l'Etat.

Des clivages conjoncturels vont naître autour de la question des lois électorales pour ensuite se diluer, laissant le FIS seul, s'imposer à la rue et au pouvoir.

1. L'adoption des lois électorales

Les projets de lois du gouvernement répondent à un certain nombre de principes universels, la conformité à une représentation juste et équilibrée des populations.

Le mode de scrutin choisi, uninominal à deux tours, se veut, selon le ministre de l'intérieur, compatible avec le principe d'un vote destiné sur la personne et non sur le parti, tenant compte de « la parole et de la souveraineté du peuple et non de celles des partis ».

Les partis politiques de l'opposition, à qui le gouvernement avait demandé leurs avis, se sont accordés à abonder dans le sens du projet gouvernemental,

admettant que ce mode de scrutin éliminerait les petites formations et permettrait ainsi des regroupements de familles politiques proches. Leurs propositions allaient ainsi dans le sens des copies du gouvernement, suggérant pour le deuxième tour en cas de ballottage trois candidats au lieu de deux, afin d'éviter la bipolarisation et permettre les reports de voix.

Curieusement, les « états-majors » des partis n'ont tiré aucun enseignement des résultats des élections communales de juin 1990 (4) ; une réflexion partielle de sociologie électorale, étant donné la situation économique et sociale du moment, leur aurait indiqué qu'elle ne pouvait que favoriser le seul parti exigeant un changement de société radical ayant une assise populaire et une organisation structurée permettant un maillage très serré de la population à partir d'un discours radical et populist.

Le choix du scrutin uninominal majoritaire à deux tours semblait se justifier par l'existence du grand nombre de formations politiques. Au plan théorique ce système autorise des perspectives de négociations entre forces politiques favorisant à terme l'émergence de grands partis et dans cette perspective il peut être l'occasion d'un affrontement politique de personnalités et un moment pour un débat d'idées et de programmes. Lorsque des pays ont adopté ce mode de scrutin c'est qu'ils étaient dominés de partis-peuplés de personnels politiques médiocres, et ils ont permis ainsi l'émergence de personnalités indépendantes et de notabilités locales. Les législateurs algériens ainsi que les partis politiques dirigés par des personnalités historiques, ou nationales ont probablement adhéré à ces présupposés théoriques sans intégrer leur impréparation ainsi que les conséquences directes ou quasi directes des élections du 12 juin 1990. Le soutien des nombreux partis politiques à ce mode de scrutin, semble paradoxal, puisqu'il favorise les « grands ». Il en devient presque suspect lorsqu'ils refusent la proportionnelle pour cause d'instabilité parlementaire par la multiplication des partis.

Or ce scrutin proportionnel est celui qui propose une parfaite correspondance entre le nombre de voix totalisé par un parti politique au niveau national et le pourcentage de représentation en sièges à l'assemblée nationale. L'équivalence est dans ce cas tout à fait logique avec la démocratie. Par contre la vocation première du scrutin uninominal est l'élimination des petits partis au profit de mouvements dont la capacité de mobilisation ne leur est pas comparable. Seuls le FIS, LE FLN et le FFS disposeraient de cet outil.

Paradoxalement, le débat autour du mode de scrutin a été escamoté par manque de débatteurs en ce sens où une logique irrationnelle a conduit les plus fragiles à demander le plus injuste des modes de scrutin qui les condamne.

S'il y a convergence pour ce qui est du mode de scrutin, les divergences se cristalliseront sur le découpage électoral. Elles auraient pu être évitées et la situation aurait été plus claire politiquement si la proportionnelle avait été retenue car il aurait été impossible de jouer sur le découpage puisque celui-ci ne se conçoit que dans le mode majoritaire.

(4) Voir - chronique Algérie - AAN 1990.

Il est une réalité universelle que tous les hommes politiques et les spécialistes du droit constitutionnel connaissent, c'est celui : un citoyen = une voix. A moins d'avoir des communautés urbaines et rurales homogènes avec le même nombre de citoyens au moment du vote, ce qui ne s'est jamais produit, tout découpage électoral par un parti au pouvoir, suscite des interrogations et aboutit à des inégalités de fait entre circonscriptions, même lorsque l'on prend des circonscriptions administratives (APC ou Daïra) comme circonscription électorale. Pour corriger et pondérer les inégalités et obtenir la représentation la plus large possible, il faut recourir au nombre, c'est à dire multiplier le nombre de circonscriptions. Par ailleurs un découpage n'est jamais neutre, car il peut vouloir refléter une réalité sociologique ou socio-politique, afin de corriger des inégalités régionales, naturelles ou économiques. Il peut répondre également à un souci politicien, maintenir une majorité parlementaire par la délimitation de circonscriptions « en fonction des alliances basées sur le tribalisme, le clientélisme et d'autres phénomènes /.../ donnant lieu à l'instauration d'un néo-tribalisme » (5).

Les algériens en sont à leur deuxième élection pluraliste, et le système électoral qui a prévalu jusque là ne pouvait avoir aucune signification au plan de la sociologie électorale dans la mesure où seul le FLN occupait l'espace. Leur désintérêt pour les programmes politiques ou de société leur permettait de capter plus facilement les discours et les jugements définitifs de rupture violente.

Le mode de scrutin retenu autorisait logiquement un découpage où des personnalités locales supportées par leur « arch » (clan) d'origine, ou les « cousins », pouvaient prétendre l'emporter.

Les 542 circonscriptions électorales répondaient à cette stratégie et son adoption par l'APN allait constituer l'abcès de fixation de l'opposition au seul FLN. Les régions du Sud et des Hauts-Plateaux, seront les bénéficiaires de cette opération. C'est l'espace qui servira de critère essentiel le rural prévalant sur l'urbain et sur les concentrations urbaines des grandes villes quadrillées par les mosquées et les militants du FIS proches des pauvres et des chômeurs.

Les instruments juridiques et techniques susceptibles d'assurer le déroulement régulier du scrutin étant définitivement adoptés, le Chef de l'Etat, en convoquant le corps électoral, fixe les élections législatives anticipées pour le 27 juin.

2. La campagne électorale ou la montée des enchères

Hormis le FLN, l'ensemble des partis considère que l'institution parlementaire est complice du FLN pour avoir élaboré des lois sur mesure afin de se succéder à elle-même.

Les tentatives de regroupement de partis s'intensifient devant « l'ennemi commun », le découpage électoral. Protestant contre le nombre élevé de sièges

(5) Sari (Djilali) - Les lois électorales : de l'irréalisme à l'irresponsabilité - *El Watan*, 21 octobre 1991.

correspondant aux circonscriptions, ils ne proposent aucun critère ni approche pour un découpage « sain » et représentatif. En vérité à force de réclamer des législations anticipées pour permettre la dissolution de l'APN-FLN, ils constatent leur désarroi, se sachant impréparés à affronter le scrutin.

Le groupe des « huit » ou « 7 + 1 » (MDA, PRA, UFD, RCD, MAJD, P^{NSD}, UDL, UFP) qui était une tentative de constitution du premier et dernier appendice d'un « front » démocratique pour l'élaboration d'une plate-forme et d'une stratégie commune en prévision des élections, et dont certains des leaders comme Ben Bella pour le MDA et Kasdi Merbah pour le MAJD ont été les premiers à demander des élections présidentielles avant les législatives, a refusé « le cadre posé par le parti au pouvoir pour gérer les prochaines élections législatives » et menace d'organiser une grève générale « pour bloquer » le récent découpage électoral. Les déclarations des autres partis vont dans le même sens, appelant à un rassemblement de tous les démocrates « sans exclusive ». Quant au FIS, il déclare vouloir « le pouvoir pour résoudre les problèmes de la nation ». Monsieur Abassi Madani refuse par principe l'adoption des lois par l'APN, « qui ne représente que le FLN ». Ses revendications se résument aux cinq points suivants :

- L'abrogation de l'exécution des amendements relatifs au découpage électoral et au mode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

DÉCOUPAGE ÉLECTORAL Les circonscriptions

Wilaya	Nombre de circonscriptions	Wilaya	Nombre de circonscriptions
Adrar	9	Médéa	17
Chlef	10	Mostaganem	11
Laghouat	11	M'Sila	11
Oum El Bouaghi	10	Mascara	14
Batna	16	Ouargla	9
Bejaia	19	Oran	20
Biskra	11	El Bayadh	9
Béchar	10	Illizi	3
Blida	13	B.B.Arreridj	10
Bouira	11	Boumerdes	11
Tamanrasset	8	Tarf	8
Tébessa	13	Tindouf	2
Tlemcen	14	Tissemsilt	9
Tyaret	15	El Oued	10
Tizi Ouzou	21	Khenchela	8
Alger	21	Souk Ahras	9
Djelfa	9	Tipaza	14
Jijel	10	Mila	9
Sétif	18	Ain Defla	13
Saida	5	Naama	5
Skikda	14	Ain Temouchent	8
Sidi Bel Abbès	14	Ghardaia	10
Annaba	8	Relizane	10
Guelma	10		
Constantine	12		

- Garantir le contrôle total de tous les partis candidats sur l'ensemble des opérations de vote.
- Non-ingérence du gouvernement, de l'APN dans la législation et l'organisation des élections.
- L'organisation d'élections présidentielles anticipées conjointement avec les élections législatives dans un délai maximal de trois mois.
- Répartition équitable entre les partis d'opposition, du temps réservé lors des émissions télévisées.

Dans l'éventualité de non-respect de ces cinq points, le n°1 du FIS menace de déclencher une grève nationale. Habituellement en avance sur les autres partis lorsqu'il s'agissait d'adopter des positions extrêmes, ou optant souvent pour des arguments contradictoires afin de marquer sa différence, le FIS adhère ainsi à une forme de lutte proposée par des formations laïques alors que jusque là, il refusait toute « négociation » avec celles-ci.

Le temps des menaces amorce son envolée, le Ministre de l'intérieur prévenant d'une « solution à la chilienne » « lorsque des partis politiques s'allient sur des bases particulièrement curieuses pour appeler à la désobéissance civile qui était jusque là le fait d'une seule formation que nous combattons, il y a crime très grave qui se prépare contre la démocratie » (6).

Par cette déclaration, le ministre de l'intérieur appréhendait une coalition entre le FIS et les autres partis et voulait ainsi isoler la formation islamiste des autres formations démocratiques. Un « combat » contre un parti obscurantiste est plus facilement justifiable aux yeux de l'opinion nationale et internationale que lorsque la mouvance démocratique y est associée.

Il devenait alors perceptible que les cinq points constituant les revendications du FIS ne seraient pas satisfaites. Elles ne pouvaient pas l'être car les lois électorales avaient été votées par une assemblée légitime, même si elle était composée de députés FLN et le Président de la République ne pouvait pas refuser de signer les lois votées par elle, ce qui aurait été un désaveu obtenu sous la pression et la menace. De même les élections présidentielles anticipées dont il était seul habilité à fixer la date, ne pouvaient être obtenues dans les conditions du moment.

Il semble que le FIS ait commis une erreur d'appréciation en pensant que les « huit » disposaient d'une stratégie pour déclencher une grève générale, celle-ci ne pouvant être que le fait d'un syndicat. Non seulement ils n'en disposaient pas, et ne pouvaient savoir quel impact leurs formations politiques avaient sur le monde ouvrier. L'UGTA qui s'était démarquée du FLN depuis l'élection de son nouveau secrétaire général, Monsieur Benhamouda, entendait bien éviter de s'impliquer dans des revendications politiques pour éviter l'éclatement du mouvement ouvrier et sombrer dans le multisyndicalisme qu'il refusait. Par contre le FIS avait créé un syndicat islamiste non encore agréé, le SIT, qui bien que minoritaire dans les entreprises malgré son activisme, contrô-

(6) APS, « grandes réserves des huit », *Le soir*, 4 avril.

lait certains secteurs comme les télécommunications et quelques universités de l'intérieur du pays comme Constantine et Annaba, Blida, ou même l'Université des sciences et technologies d'Alger. Il est d'ailleurs admis et reconnu que le secteur de l'éducation dans son ensemble est contrôlé et « surveillé » par des militants du FIS ou ses sympathisants.

Le FIS avait donc les moyens humains et matériels pour mettre à exécution sa menace de grève générale, et l'association, fût-elle symbolique, de partis laïcs lui donnait une « légitimité ».

Cette erreur lui a été fatale puisqu'elle l'a isolé, les partis politiques se rétractant par la suite, ayant compris tout l'avantage politique qu'il pourrait en tirer. Lui-même s'était trop avancé et ne pouvait démobiliser ses militants et se discréditer s'il amorçait une reculade.

II. Chronologie d'une grève générale

Les douze jours de la grève du FIS ont été l'aboutissement d'une gestion politique perverse, entretenue par les luttes de clans, dépassée et fragilisée par son propre produit qu'elle voulait instrumentaliser et qui lui échappe. Comme souvent dans de pareils cas, l'armée est appelée à conforter l'assise du pouvoir. Dès les premiers jours, la grève du FIS déclenchée le 25 mai, quelques jours avant le début de la campagne électorale, s'est révélée être un échec, dans la mesure où seuls les militants convaincus du FIS y participèrent. Pour frapper l'imagination et démontrer qu'ils accomplissaient un acte de refus, ils s'installèrent sur les places publiques d'Alger, y dressant des tentes pour occuper l'espace et marquer leur présence. Les marches organisées par les jeunes scandant des slogans radicaux « La mithak, la doustour, kal Allah, Kal Errasoul » (ni charte, ni constitution, parole de Dieu, parole de prophète), sous forme de litanies, remisaient les revendications antérieures, marquaient bien leur volonté d'accéder à une nouvelle forme de lutte. Le nombre des grévistes grossissait avec l'arrivée de renforts de militants venus des villes de l'intérieur, malgré l'encerclement de la capitale par des barrages leur interdisant l'accès.

Au plan politique, le chef du gouvernement, M. Mouloud Hamrouche continuait les discussions avec les dirigeants du FIS, finalisées par un engagement des deux parties à ne pas recourir à la violence. Parallèlement aux discussions, le dispositif de sécurité se renforçait au moment où des affrontements dans les quartiers périphériques faisaient craindre des débordements. Le mouvement qui à l'origine apparaissait comme une « récréation » se radicalise ; l'inquiétude gagne les algérois, témoins de défilés sous forme de « marches de commandos » apparus subitement sous l'uniforme afghan. Au fur et à mesure que la grève se prolonge, l'organisation des défilés s'ordonne, leur encadrement assuré par les brigades anti-émeutes.

Le 1^{er} juin débute la campagne électorale dans la plus grande discrétion et il devient évident alors que les élections législatives étaient dépassées et ne pourraient se dérouler dans cette atmosphère d'insurrection, bien que le FIS, prévoyant, ait accompli les formalités de présentation de ses candidats. Sa

logistique commence à étonner par son efficacité, et ce moment éclaire sur la connivence des gros et petits commerçants contribuant financièrement à l'intendance des grévistes.

L'inquiétude des citoyens s'amplifie devant le silence des pouvoirs publics, même lorsque le chef de l'Etat intervient pour, précise-t-il, déclarer l'ouverture de la campagne électorale, tout en faisant allusion aux « quelques éléments provocateurs de troubles ». En réponse Abassi Madani qualifera ce discours de « méprisant », et décide d'une démonstration de force en multipliant les « marches commandos » et les affrontements répétés avec les brigades anti-émeutes, sous forme de harcèlements.

Parallèlement à ces troubles, des discussions secrètes sont entamées par M. Belkhadem, Président de l'APN et Abassi Madani. Ce dernier maintient sa revendication d'élections présidentielles anticipées dont Mr Chadli accepte le principe, mais sans en fixer de date. Cependant des incidents viendront perturber le déroulement de ces discussions, et auront un effet déterminant sur la suite des événements. Il semble que le Chef de l'Etat ait voulu entretenir des discussions avec le FIS pour l'amener à augmenter ses exigences, sachant que Abassi Madani ne discuterait pas, mais « négocierait » en s'estimant être en position de force, pour ensuite faire intervenir l'armée. Car, alors que M. Belkhadem s'apprêtait à revoir M. Abassi, le Ministre de l'Intérieur publie un communiqué annonçant, sur un ton ferme, des mesures d'intervention visant à mettre fin à la grève. Dans la même nuit, du 3 au 4 juin, les forces de sécurité entreprennent l'évacuation des places, marquée par des affrontements violents qui dureront toute la journée du 4 juin provoquant des morts et des blessés, certains étrangers au FIS, étouffés dans leurs domiciles par des gaz lacrymogènes de la police. L'opinion publique bascule du côté des grévistes, par réaction aux moyens employés.

Avant de se rendre à son rendez-vous avec Abassi Madani, le Président de l'APN fait un compte rendu de ses discussions au cours d'une réunion où étaient présents le Chef de l'Etat, le Chef du Gouvernement, le Secrétaire Général du FLN, le Ministre de la Défense, le Secrétaire général de la présidence. Le principe a été retenu de publier un communiqué FLN-FIS pour annoncer des présidentielles anticipées, le Président ne pouvant co-signer un communiqué avec un parti politique.

Pendant ce temps, les accrochages continuent avec des tentatives de mettre le feu aux édifices publics, sans que les chefs du FIS ne puissent tempérer leurs troupes auxquelles se sont joints des « incontrôlés ». Comme prévu, Abassi Madani en rencontrant Belkhadem, se rétracte et exige en plus du communiqué, le report des examens du baccalauréat et ceux de l'Université, qui ne sont pas des revendications politiques.

Dans la nuit du mardi 4 au mercredi 5 juin, le Président de la République décrète l'Etat de siège, la démission du Gouvernement Hamrouche, la formation d'un gouvernement après « consultations nécessaires avec les formations politiques », la suspension du processus électoral et le report des législatives. Cette chronologie des douze jours de grève du FIS dépasse le cadre factuel car elle a eu des conséquences fatales sur certains acteurs.

– Abassi Madani et Ali Belhadj ont pris la décision de l'organiser, car ils étaient convaincus qu'ils ne pouvaient pas gagner les élections et comptaient sur d'autres moyens pour arriver au pouvoir. Une fois cette grève entamée, ils ont compris son échec car les populations n'ont pas « basculé », d'où leur volonté de concentrer le mouvement sur Alger en faisant appel au renfort des militants des villes de l'intérieur.

L'intervention des forces de l'ordre dans la nuit du 3 au 4 juin et durant toute cette journée a été si violente et sans distinction qu'elle a provoqué un sentiment de solidarité de l'opinion publique. Et c'est ce qu'en attendait le FIS.

Les menaces et les violences verbales qui ont abouti à leur arrestation s'expliquent en partie par leur compréhension de ce renversement de l'opinion publique et leur sentiment d'avoir été « trahis » par le pouvoir.

– Le Chef du Gouvernement, M. Hamrouche, a démissionné, parce que disait-il, « il y avait une nouvelle situation et qu'il fallait passer à un autre stade », qu'il refusait de gérer.

Il pensait que cette situation nécessitait une gestion politique et que l'option répressive retenue ne ferait que reporter à plus tard, et dans des conditions plus difficiles, le règlement de ce fait de société.

De plus, il n'existait pas d'homogénéité au niveau des instances supérieures de l'Etat, où étaient engagés dans un ordre dispersé, le gouvernement, le président de la république par l'intermédiaire du président de l'APN assisté parfois par le secrétaire général du FLN. Cette désorganisation aurait laissé penser aux dirigeants du FIS que le Chef de l'Etat cherchait à « négocier » absolument, étant acculé par les événements d'où l'escalade et la rigidité dans les revendications, et probablement le recours, à ce moment précis, aux groupes armés avec pour mission de provoquer des heurts avec les forces de l'ordre. Cette nouvelle stratégie aurait alors poussé le Chef de l'Etat à décréter l'état de siège.

L'autre hypothèse est que l'armée ait « court-circuité » le chef du gouvernement en faisant intervenir la gendarmerie après avoir utilisé des provocateurs pour justifier la décision de recourir encore une fois à l'état de siège. Car selon Mehri, « M. Mohamedi n'avait pas mal évalué la situation qui a évolué précisément à partir de 20h (dans la nuit du 3 au 4 juin) : des éléments incontrôlés faisaient leur apparition et menaçaient gravement l'ordre et la sécurité ; des cocktails molotov étaient lancés. L'état de siège est venu opportunément circonscrire cette recrudescence d'hostilité » (7).

(7) Au cours du procès de MM. Abassi Madani et Ali Belhadj devant le tribunal militaire de Blida, Messieurs Hamrouche et Mohamedi ont été entendus à titre de témoins pour s'expliquer sur cette intervention qui a eu des conséquences très graves ; les responsables du FIS, ont disaient-ils, été abusés car ils étaient en train de négocier la fin de la grève.

Le Chef du Gouvernement et son ministre de l'intérieur de l'époque ont tous deux déclaré que la décision de faire intervenir les forces de l'ordre a été prise à leur insu, à la Présidence de la République.

A la fin du procès, qui s'était déroulé en l'absence de la défense, le procureur général a précisé que si la défense avait été présente, elle aurait pu demander, et obtenir, la convocation de l'ancien chef de l'Etat pour être entendu sur cet épisode.

Cette déclaration, sous forme de message, permet de penser que les forces de sécurité sont intervenues sur ordre du président Chadli. Le verdict, clément au regard des chefs d'inculpation, autorise également cette interprétation.

M. Hamrouche qui avait mis toute son énergie à ce que les élections aient lieu à la date fixée du 27 juin était persuadé de la victoire du FLN dans la conjoncture du moment, d'autant qu'un premier sondage politique organisé par le CENEAP pour le compte d'*Algérie Actualité* laissait entrevoir une représentation à égalité avec le FIS au sein de la future assemblée. Ce premier sondage confirme une opinion maintenant admise. L'électorat du FIS est inégalement réparti et la tranche d'âge la plus séduite est celle des 18-19 ans; près de la moitié de l'électorat FIS est de niveau scolaire moyen et secondaire, alors que 40% est « sans instruction ». Les motivations du choix pour ce parti est « qu'il est sérieux », et le leader le plus populaire est Abassi Madani (57,7%). Cependant, au second tour, entre le FIS et le FLN, c'est le FLN qui l'emporterait (45% contre 38,4% au FIS); le FLN doublerait son électorat, le FIS faisant son meilleur score au premier tour. On comprend alors pourquoi le FIS s'est attaché à dénoncer la loi électorale et le découpage qui lui est apparu défavorable. Et ce sondage ne concerne que les grandes villes, les « zones rurales étant favorables par tradition au FLN ».

M. Hamrouche en démissionnant, a compris que la « nouvelle situation » ne pourrait que renforcer le FIS par un apport de voix supplémentaires aux prochaines élections, et la gestion politique qu'il souhaitait entreprendre devenait inopportune. Il cède la place à M. Ghozali, chargé d'organiser des élections « honnêtes et propres », ce qui suppose une mission limitée à cette échéance.

B. – LA POLITIQUE DE L'ILLUSIONNISME

I. Le show de l'été

La gestion du nouveau Chef du Gouvernement a été marquée par une succession de promesses illusoires, contradictoires, au point de dérouter les analystes.

Il apparut rapidement que sa « réputation » était surfaite, ne la devant qu'à un pouvoir politique dont il n'était que l'exécutant de décisions prises par d'autres du temps où il dirigeait la Sonatrach sous le régime du Président Boumédiène. Le halo de mystère et du secret enveloppant le pouvoir de ce dernier, l'avait présenté comme un technocrate et un manager sachant négocier et utiliser les revenus produits par le pétrole et le gaz. La « nationalisation » du pétrole avait complété son profil, en le classant parmi le pur produit du mouvement national. Son passage à la tête du gouvernement a quelque peu entaché le personnage. Selon ses propos, les prémices de la politique gazière de l'Algérie avec les Etats Unis d'Amérique avaient été inaugurées dès 1964 par le Président Ben Bella, puis poursuivie et achevées après le coup d'Etat de 1965.

Le décrié contrat gazier avec El Paso, devenu le centre de toutes les polémiques après l'arrivée du Président Chadli en 1979 et qui avait valu à M. Ghozali une « traversée du désert », puis une Ambassade à Bruxelles, n'a pas

pour origine les théoriciens de « l'industrie industrialisante », mais bien un populiste. Il était utile de le savoir, et de découvrir aussi qu'il a peut être été trop « prêté » à des technocrates. En devenant ministre des finances du gouvernement Merbah en novembre 1988, Monsieur Ghozali passe de la technocratie à la politique où il devra trouver les solutions à une crise financière délicate. Il hérite à ce moment là du dossier des négociations avec le FMI entamées en 1987, et est ministre des affaires étrangères du Gouvernement Hamrouche lorsque le mémorandum avec l'institution financière est mis au point en avril 1991, par le Ministre des finances, Monsieur Ghazi Hidouci, qui charge la BNP française de piloter pour le compte de l'Algérie un reprofilage de la dette à hauteur d'un milliard et demi de dollars. Nommé chef du gouvernement, il remet en cause le mémorandum avec le FMI qui prévoyait le démantèlement pour 1991 du système de subvention et son remplacement par un « filet social réservant aux seules couches les plus défavorisées l'aide directe de la collectivité ». La remise en cause de ce mémorandum formelle puisqu'elle ne porte pas sur le principe en lui-même, mais sur la forme, le ministre des affaires étrangères qu'il était n'ayant pas supporté d'être écarté de la décision. Il exécutera cependant les termes de cet accord d'une manière maladroite, soulevant la suspicion.

En effet, ce filet social concernait quinze millions d'algériens (plus de la moitié de la population) bénéficiant d'allocations allant de 120 dinars par mois pour les catégories sociales sans revenu (de 3,5 à 4,5 millions de bénéficiaires), et les retraités (700 000 personnes), à 500 dinars d'indemnité de salaire unique. Le recensement des catégories sociales bénéficiant de ces allocations et leur inscription sur les listes ont été confiés aux APC détenues en majorité par le FIS, et à la veille des élections législatives. Les élus des APC-FIS inscrivant tous les demandeurs, ont présenté cette opération comme une récompense de leur parti à qui voterait pour ses candidats.

La formation de son gouvernement a duré treize jours, ce qui laissait supposer que les « marchandages » et les équilibres régionaux et/ou politiques étaient ardues et retardaient sa composition. Il justifie cette lenteur inhabituelle par son souci d'élargir les consultations « je m'étais dit en effet qu'il me fallait avoir le point de vue de l'ensemble de la société civile avant de m'engager sur le terrain. Si la formation du gouvernement ne m'a pris que quelques jours – pas plus de quatre – j'ai consacré le maximum de temps à recevoir les avis des partis politiques, ainsi que ceux des différentes associations les plus représentatives. Certains avaient d'ailleurs pensé qu'il y avait des difficultés à former le cabinet ministériel. Cela n'a pas été le cas ».

Le chef du Gouvernement va alors accumuler contradictions et contre vérités. La première apparaît dès son premier acte, l'annonce de la composition de l'équipe gouvernementale, dont il avait fixé comme critère de choix son non attachement à un parti politique, corroboré par la longue consultation de la société civile supposée être représentée par les associations non politiques. Or, ce gouvernement était composé en majorité de personnes ayant exercé de hautes fonctions au sein de l'Etat dans la décennie 80 et donc « marquées » par une collaboration avec un système politique qui venait d'être bousculé par le multipartisme et la volonté de rupture affirmée par les événements de juin.

Six membres du gouvernement Hamrouche ont été reconduit (8), les ministres ayant appartenu ou appartenant au FLN formant la majorité, les autres se répartissant entre le FFS ou de « sensibilité » proche, et enfin des compagnons de Mr Ghozali. La seule innovation justifiant leur indépendance partisane est affirmée par la promesse incantatoire de ne pas être candidats aux futures élections législatives. La mission de ce gouvernement de transition est d'assurer la paix civile et d'organiser des élections régulières, « honnêtes et propres ».

Voulant apparaître comme un homme de dialogue, de communication et pour expliquer et justifier sa politique, à défaut de programme, il réservera sa première apparition à la presse nationale qui a qualifié cette rencontre de réunion « record ». Revenant sur ses premières déclarations, il précise ne pas vouloir se conduire en chef de gouvernement provisoire dont l'unique tâche est de mener le pays jusqu'à des élections parlementaires. Aussi se fixe-t-il trois objectifs prioritaires : la paix civile, le rétablissement de la confiance, le redressement de l'économie nationale.

De ses entretiens avec la presse apparaît l'homme politique donneur de leçons, mais ne proposant aucune solution.

La paix civile et le rétablissement de la confiance reposent sur le dialogue, qui apparemment n'a jamais été engagé, ce qui suppose que si son prédécesseur l'avait entamé, l'Algérie n'aurait pas connu les événements de juin. Il regrette d'être arrivé « très tard au dialogue car la majorité des dirigeants du FIS sont pour la paix sociale et la *rahma* (miséricorde) dans les cœurs » le gouvernement précédent n'a donc pas su engager le dialogue afin de découvrir cette générosité chez les dirigeants du FIS. Se contredisant afin d'accabler M. Hamrouche, il proclame « qu'il n'y a pas que les dirigeants du FIS à avoir joué le pourrissement. Le gouvernement précédent l'a aussi joué. On saura, en son temps, dans quel but » (9) A propos des partis politiques, il se veut descendant et paternaliste lorsqu'il affirme que « les formations politiques de notre pays ont été en dessous de leurs responsabilités en raison, sans doute, du manque de culture politique/.../ préférant dans leurs communiqués, mettre dos à dos le pouvoir et le FIS » (10). Quant à celui-ci, Monsieur Ghozali est convaincu que l'immense majorité de l'encadrement de ce parti est constituée de gens sages qui pensent sincèrement à l'avenir du pays. Sauf Monsieur Abassi Madani à qui il a « essayé d'expliquer que le dialogue n'était pas un diktat, mais j'ai échoué/.../ Monsieur Abassi a estimé que la *Oumma* l'ayant investi d'une mission nationale, il ne saurait y avoir de dialogue, mais carrément des négociations pour que le pouvoir lui soit cédé. Il a exigé des garanties écrites, mais pour lui seul, à l'exclusion de tous les autres partis » (11).

(8) Ce sont : le Général Khaled Nezzar, Ministre de la Défense (celui-ci est choisi par le Président de la République, ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères).

M. Ali Benflis, Ministre de la Justice.

M. Abdenour Keramane, Ministre de l'Industrie et des Mines.

M. Chérif Hadj Slimane, Ministre Délégué à la Recherche, à la technologie et à l'environnement.

M. Mohamed Serradj, Ministre des Postes et Télécommunications.

M. Ali Ben Mohamed, Ministre de l'Éducation.

(9) A.M., « confession d'un Chef du Gouvernement » *Hebdo Libéré*, n° 14, semaine du 3 au 9 juillet 1991, p. 6.

(10) APS, *El Moudjahid*, mercredi 3 juillet 1992, p. 3.

(11) *Ibidem* (11)

La seconde prestation du chef du gouvernement sera consacrée à la traditionnelle et incontournable déclaration du programme gouvernemental devant les députés. Deux semaines ont été consacrées à la préparation de son programme. En fait le chef du gouvernement annonce une « déclaration », alors que l'article 76 de la constitution précise : « programme de gouvernement ». Il ne s'agit pas en l'espèce de sémantique, car son intervention devant les députés ne correspondait pas à l'énoncé d'un programme politique et économique. Sa prestation s'est réduite à des incantations et une opération de charme diabolisant la réalité. Se réduisant à des généralités dans ce qu'il projetait de réaliser, tentant de se démarquer de son appartenance aux systèmes politiques précédents dont il se savait impliqué, il se fit le critique d'un système qu'il rejetait d'un côté, mais s'en réclamait par ailleurs. Le peuple, dit-il, est enserré dans un étai net, d'une part « ceux qui n'ont eu de cesse que de monopoliser le pouvoir et de s'y accrocher, /.../ et d'autre part, ceux qui sont venus pour exploiter cruellement ces malheurs et cette détresse n'ayant de cesse que de s'accaparer à leur tour du pouvoir... » Se sachant face à une assemblée composée de députés FLN dont les 2/3 avaient été exclus des listes de candidats aux élections qui devaient se dérouler, il s'érigea en défenseur du FLN, perverti par ceux qui l'ont divisé entre conservateurs et réformateurs, entre caciques et jeunes au nom des réformes, ceux qui ont œuvré de l'intérieur et de l'extérieur pour le discréditer. « Il n'a pas non plus hésité à tirer sur tous ceux qui l'ont fait souffrir durant les dix dernières années, ceux qui l'ont exilé et passé devant la cour des comptes, avant qu'il ne soit repêché » (12).

L'argumentaire attendu concernait évidemment la stratégie et les moyens de la gestion de la dette pour la relance d'une économie sinistrée. En ce domaine, les généralités remplacent la vision d'un projet ou d'un programme. Il faudra faire preuve de patience demandera-t-il, précisant toutefois que cette gestion se fera au prix d'une austérité qui passera inmanquablement par un niveau des prix intérieurs élevé, un maintien de la valeur actuelle du dinar à son niveau (13) et un effort de rationalisation de la consommation. Mr Ghozali s'est présenté comme un négociateur crédible en mesure d'apporter à son pays les crédits et moyens de paiement nécessaires à la relance économique. Il savait que c'était son seul argument crédible dans l'immédiat pouvant faire hésiter les députés à voter la défiance. Aussi lui aura-t-il suffi « pour ce faire de rappeler le crédit dont il jouit au sein du FMI et des autres argentiers privés » (14). La stratégie du chef du gouvernement a constamment consisté à exiger un « chèque en blanc » en garantie de sa parole, et dans le cas contraire il cède à la traditionnelle accusation de sabotage. Il promet de redresser l'économie du pays en trois ans, alors que théoriquement il dirige un gouvernement transitoire dont la mission prendra fin après les élections législatives prévues avant la fin de l'année. Ce redressement se fera, « même s'il faut pour cela céder 20% du patrimoine pétrolier à des partenaires étrangers ». Les cinq à six milliards de

(12) A.B.C. « Les 4 vérités de M.Ghozali », *Le quotidien d'Algérie*, jeudi 12 Juillet 1991.

(13) Quelque mois plus tard, le dinar sera dévalué officiellement après avoir continué à « glisser ».

(14) Hassam (Fodil) - Le programme de la dernière chance -, *Le quotidien d'Algérie*, mercredi 10 juillet 1991, pp. 1 et 3.

dollars US dont a besoin l'appareil économique proviendraient de la vente anticipée du gaz et du pétrole. Grande est la surprise des députés, et de l'opinion publique, car l'un des tabous, jalousement sauvegardé, de ce qui avait été présenté comme « acquis » incontournable de souveraineté nationale venait de tomber. L'ironie ou le paradoxe est que ce tabou avait été élevé en monument par l'actuel chef du gouvernement dans la décennie 70 après la nationalisation des hydrocarbures à qui il doit sa « légitimité ». Cette phrase ou « bombe de Hassi Messaoud » sera diversement interprétée et le chef du gouvernement en fera son discours pédagogique redondant assurant que « le but de cette action n'est pas de vendre les réserves souterraines, mais de faire intervenir des partenaires afin d'augmenter la capacité de production ». Rien ne semble résister à la dette; l'abandon du socialisme, l'économie de marché, la vérité des prix, la chute du dinar ont été intériorisés, mais l'imaginaire collectif s'interroge sur le contenu d'un discours politique, dont il commence à deviner la perversité jusqu'à l'inanité de l'espoir et de l'illusion. Le discours des gouvernants n'est plus perçu car il n'est plus crédible. Les résultats du scrutin du 26 décembre en ont été la signification.

Les députés non plus ne sont pas dupes, et lassés par le « chantage », il ont approuvé la déclaration du gouvernement, par voie de vote nominatif, par 254 voix pour, 5 contre et 6 abstentions.

Résolument communicateur pour rectifier les propos formulés sous l'apparence de l'émotion devant les auditeurs différents, il multiplie les rencontres avec la presse pour dévoiler les grands axes du programme gouvernemental qu'il était censé proposer aux députés.

Si son gouvernement était annoncé non partisan, il admet que l'indépendance de ses membres ne signifie pas « qu'ils n'ont aucune sensibilité, mais qu'ils sont indépendants des partis » (15), alors que nombre d'entre-eux appartiennent aux structures dirigeantes de ceux-ci. Quant au rôle de ce gouvernement, il est conçu pour gouverner le pays et non d'être un immense ministère de l'intérieur, répondant ainsi aux partis politiques s'interrogeant qu'un gouvernement transitoire chargé de préparer des élections imminentes puisse engager le pays dans le long terme en projetant de négocier dans la précipitation des accords déterminants dans le secteur stratégique des hydrocarbures. La seule différence, dira-t-il, entre ce gouvernement et d'autres gouvernements passés ou à venir, c'est que celui-ci sait que sa mission s'arrêtera aux élections, tandis que les autres, dont la mission est également limitée dans le temps ne connaissent pas la date précise à laquelle leur mission s'arrêtera. Quant aux conditions préalables pour que des élections « libres, honnêtes et propres » puissent se tenir, elles tiennent à :

- la consolidation de la paix civile;
- la correction et éventuellement l'amélioration du projet électoral avec l'ensemble de la société politique et civile. Pour bien affirmer sa volonté de dialoguer avec tous et sans exclusive, il précise qu'il n'a jamais été question de porter atteinte à la mouvance islamiste dans un pays à 100 % musulman, ni de

(15) APS, jeudi 13 juin 1991.

porter atteinte à aucun parti à commencer par le FIS. c'est une affirmation solennelle que je fais ici devant vous et un engagement solennel de mon gouvernement » (16).

Après le chantage et le narcissisme, le charme et la pédagogie. Pour dialoguer, il faut convaincre, et la seule conviction partagée est l'état de l'économie, sur laquelle les avis divergent quant aux mesures envisagées pour son redressement.

Se « parler », s'écouter et échanger des points de vue permet d'assainir un climat politique, mais surtout être soutenu par « l'opposition » politique, l'état de siège veillant à la « sécurité des citoyens, au fonctionnement des institutions et au processus démocratique » (17). D'où l'idée de conférence gouvernement/Partis politiques-associations, qui sera « une rencontre entre tous ceux qui sont soucieux de sortir le pays de la crise où il se débat.../ Il n'y a aucun préalable. Il appartiendra aux participants de déterminer ce que sera l'objectif de la conférence et c'est eux qui commanderont ses résultats » (18). C'est ainsi que 46 partis politiques prennent part à la rencontre à laquelle participent également 71 associations et une vingtaine d'organisations socio-professionnelles et syndicales. A l'ouverture de cette conférence, débutée le 30 juillet, un règlement intérieur et un ordre du jour furent adoptés. Celui-ci comprenait trois points :

- Une communication du gouvernement sur la situation économique, financière et sociale du pays.

- Echanges sur préservation et renforcement du processus démocratique et sur l'éthique du respect de la légalité et du jeu démocratique et évaluation de la situation politique.

- Concertation sur la structure du dialogue en vue des élections législatives.

Une telle rencontre, étant donné les divergences politiques connues et les présupposés apparents, ne pouvait prétendre réunir l'ensemble des partis ; certains, soit pour des considérations « idéologiques » soit pour des raisons de procédure ont décliné l'invitation. Ils seront au nombre de cinq, trois d'entre eux représentant une grande partie de l'opinion publique. D'abord le FIS, dont les dirigeants Abassi Madani et Ali Belhadj ont été arrêtés. *Le Majless Echoura* (chambre de représentants) de ce parti proclame son refus par le fait que « le pouvoir cherche à travers cette conférence à obtenir un consensus autour de sa démarche et à retrouver sa crédibilité perdue!.../ Le Pouvoir avait rejeté le dialogue dans des circonstances normales, alors qu'il se propose aujourd'hui de l'instaurer sous l'état de siège!.../ Ceci nous laisse douter quant à l'opportunité de cette conférence » (19). Cependant, M. Kerrar, membre du FIS, exclu du

(16) *El Moudjahid*, vend. 19-sam, 20 juillet 1991.

(17) *Ibidem*.

(18) Déclaration de M. Belkaid, ministre auprès du Chef du Gouvernement, chargé des relations avec l'APN et les associations (*El Moudjahid*, 26 juillet 1991).

(19) Communiqué du *Majless Echoura* signé par Othmane Aissani et Kacem Tadjouri, paru dans tous les quotidiens.

Majliss Echoura pour avoir critiqué publiquement les chefs emprisonnés, assistera à la réunion à « titre privé ». Six partis de la mouvance islamique (20), présents à ce rendez-vous, et se qualifiant d'obédience arabo-islamique, marqueront leur différence en en rendant public un communiqué dans lequel ils s'inquiètent que « le maintien de l'état de siège freine et limite l'activité politique de l'opposition au même titre que l'arrestation des leaders du plus important parti sur la scène politique nationale ».

Ils proclament ainsi leur solidarité avec le FIS, faisant bien comprendre que leur présence est formelle et ne peut être interprétée comme une collaboration, ou un soutien « objectif » au gouvernement. Cette solidarité est aussi une adhésion aux objectifs de prise du pouvoir par le FIS et ceux qui participent à « accéder au pouvoir sans s'engager à respecter les libertés démocratiques ». Cette détermination, constatée par le PAGES excroissance du parti communiste, lui commande d'ignorer cette réunion car « le critère fondamental c'est la position politique concrète vis à vis des partis réactionnaires, intégristes, totalitaires et obscurantistes qui portent comme projet de société un régime archaïque antidémocratique » (21).

Le FFS de Monsieur Aït Ahmed, après avoir adhéré au projet, décide de se retirer au moment de l'ouverture des travaux, prétextant des questions de procédure, l'ordre du jour ayant été arrêté à « huis-clos » en l'absence d'une couverture médiatique, celle-ci ayant été l'exigence majeure à son acceptation. La raison est semble-t-il plus profonde, les dirigeants de ce parti craignant que le chef du gouvernement sous couvert d'un consensus conjoncturel, veuille impliquer les partis de l'opposition dans une démarche dépassant le cadre de la préparation des législatives. Il voulait s'ériger en rassembleur et en tant que tel, acquérir une crédibilité nationale et disposer d'un soutien moral pour présenter ses projets de lois à l'APN qu'il préjugait hostile à sa politique.

D'ailleurs le FLN, présent à la conférence, émet certaines réserves par l'intermédiaire de son comité central, qui, tout en soutenant le gouvernement, lui rappelle que la protection des ressources nationales procède de l'une de ses premières missions, faisant ainsi illusion à son annonce de cession de 20 à 25 % des ressources en hydrocarbures.

L'atmosphère est fébrile lorsqu'après les questions de procédure le monologue commence. Tout y est dramatisé comme sur une scène de théâtre. Les avis sont sombres, les événements récents sont encore présents et la situation économique peu reluisante laissant présager d'autres tourments. Le chef du gouvernement laisse entendre qu'il est seul et fragile au milieu d'une meute de politiciens ne voulant pas abandonner leurs privilèges alors que le pays est totalement déstructuré. Il est seul mais il est le seul à pouvoir le sortir du marécage; alors il lui faut l'aide de ceux qui aspirent, comme lui, à un changement.

(20) Ce sont : le Parti Algérien pour la Justice et le Progrès (PAJD), le Rassemblement Arabo-Islamique (RAI), Le Mouvement El Oumma, l'Union du Peuple Algérien (UPA), le Mouvement des Forces Arabo Islamiques et le Mouvement de la Nahda Islamique.

(21) Bouazza, membre du BP du PAGES, Bouzegrane (Nadjia), - les raisons d'un boycott -, *El Watan*, vend. 26, sam.27 juillet 1991.

Quoi de plus dramatique qu'un pays appauvri, une démographie galopante et une population jeune au chômage. C'est le volet économique donc qui va occuper l'essentiel de la mise en scène. L'état des lieux s'articulera autour de deux axes : la situation financière intérieure, les relations avec les créanciers et les propositions de solution.

Au plan intérieur, l'année 1990 s'est caractérisée par une baisse de l'activité économique de 2,4 %, une baisse du niveau de consommation globale de 5 %, une baisse de niveau de vie de 8 %. Le taux d'inflation a été de 17 %, mais les taux effectifs dépassent de loin les taux officiels (50 % selon la banque d'Algérie).

En 1991, la dette du trésor public qui est la source première de l'inflation, est de 110 milliards de dinars vis à vis de la banque d'Algérie, de 50 milliards de dinars vis à vis des banques commerciales et de 30 milliards de dinars vis à vis des entreprises et des ménages.

Les subventions sont de l'ordre de 8 % du PIB, ce qui constitue un élément de déformation de la politique économique du pays.

Le système bancaire est quant à lui totalement déséquilibré. Les portefeuilles sont essentiellement constitués d'entreprises publiques ; l'économie algérienne est très peu bancarisée, et à la fin 1990, 50 % de la masse monétaire échappait au circuit bancaire.

Cette faible bancarisation de l'économie et les déséquilibres financiers exigent de la banque d'Algérie un refinancement sans limite et font d'elle la source essentielle du crédit à l'économie. Ce refinancement a pratiquement quadruplé en l'espace de 18 mois (fin 1989-juin 1991), ce qui « dénote des fuites accrues dans le système financier (banques, trésor, établissements financiers), toute injection additionnelle de billets par la banque d'Algérie étant immédiatement transférée en dehors des circuits bancaires pour être recyclée dans la sphère de l'économie informelle ». Celle-ci a en effet produit des fortunes rendues possibles grâce à des activités parasitaires et à « l'exploitation éhontée de situations de rentes spéculatives ».

Ces dernières sont la cause de l'exaspération des « sentiments d'exclusion et d'injustice sociale ». Dépenses ostentatoires, accélération de l'évasion fiscale, placements dans des valeurs refuges (or et immobilier), fuites de capitaux, difficultés de construction, du dialogue social et de mobilisation de travailleurs autour d'objectifs d'amélioration de la productivité, sont pour le chef du gouvernement, autant de conséquences de l'aggravation de la concentration des revenus au profit d'une minorité.

En dépit des équilibres budgétaires apparents, les équilibres macro-économiques ne sont pas atteints. Les excédents ne sont que « l'apparence positive d'une réalité complexe et douloureuse, à savoir le transfert des coûts sur les entreprises, notamment publiques, les forts prélèvements de la taxe compensatoire et les effets formels de la dévaluation du dinar ».

En ce qui concerne les équilibres extérieurs, Monsieur Ghozali a révélé que « les réserves brutes de change s'élèvent à moins de 500 millions de dollars, c'est à dire une quinzaine de jours de paiement ».

Selon M. Ghozali, « notre pays dépense 75 % de ses recettes pour rembourser le service de la dette. Lorsqu'un pays consacre 25 % de ses recettes en remboursement de la dette, les experts internationaux disent que c'est grave, et il va au rééchelonnement. Nous, nous avons 75 % et nous n'irons pas au rééchelonnement car l'on ne peut pas accepter 1,5 million de chômeurs de plus, le pain à 10 DA la baguette, l'essence à 10 dinars. Pour résoudre cette équation, il développe ses arguments sur sa décision de vendre le quart de Hassi Messaoud.

Les réserves stratégiques du gisement ne peuvent en l'état actuel des capacités techniques et matérielles de Sonatrach être exploitées à plus de 18 %. La mise en exploitation de ces gisements par des trusts aux moyens financiers et techniques importants va augmenter la capacité d'exploitation de ces gisements. A quoi peuvent servir des réserves inexploitées quand le pays est au bord du gouffre ; « il vaut mieux exploiter à outrance les capacités pétrolières du pays pour garantir un développement harmonieux aux générations futures.../ d'autant que l'exploitation de ces réserves donnera lieu à un paiement anticipé de la part des compagnies exploitantes *cash* et aujourd'hui, pas à la fin du contrat ».

Rappelons que dans les années 70, M. Ghozali alors PDG de la Sonatrach, préconisait le contraire, la mise en réserve des potentialités du sous-sol, en s'appuyant sur une production réglementée par le marché et la demande afin de ne pas gaspiller les ressources naturelles du pays.

Revenant sur l'affaire « El Paso », le Chef du Gouvernement informera les participants que ce contrat avait été préparé depuis 1963 et que le Gouvernement Français de l'époque a tout fait pour empêcher sa concrétisation. Le Président Georges Pompidou aurait même adressé une lettre au Président des USA pour l'informer que seule la France avait le monopole sur les richesses du sous-sol Algérien. « Des algériens ont saboté ce projet, ce qui a fait perdre à l'Algérie plus de 40 milliards de dollars sur dix ans ». Ces propos désignaient Monsieur Belkacem Nabi alors Ministre de l'Energie sous Chadli Bendjedid, qualifié indirectement d'anti-national par opposition au « nationaliste » qu'il a toujours été. Aussi, « si je trouve 5 milliards de dollars qui peuvent me permettre aujourd'hui de raffermir les réformes économiques et de lancer la machine, je suis prêt à vendre 20 % de Hassi Messaoud », réaffirmera-t-il.

En présentant de cette manière l'état de l'économie algérienne face à des participants peu rompus aux pratiques économiques et ignorant le contenu des dossiers, faisant le procès de tous ceux qui l'ont précédé et donc du régime Chadli, centre de convergence de toutes les critiques, le chef du gouvernement ne pouvait que tirer profit de cette rencontre ; réagissant sentimentalement et sous l'émotion, l'ex Président Ben Bella lui accorde un satisfecit, (qu'il regrettera plus tard), en estimant que « le gouvernement actuel est sincère.../ il peut sortir le pays de la crise. Le Gouvernement Ghozali constitue la dernière chance, et il faut lui donner tous les moyens nécessaires ».

Sorti grandi de cette conférence, ayant su récupérer à son avantage le peu de maturité de beaucoup de partis, son intention étant de montrer leur vrai visage en utilisant la télévision comme instrument politique, le chef du gouver-

nement est assuré que la loi sur les hydrocarbures ne rencontrera pas de résistance significative de la part des députés du FLN qui s'interdiraient d'aller dans le sens contraire des sociétés civile et politique, sous peine de s'entendre qualifier de saboteurs.

Les deux autres points de l'ordre du jour sont éclipsés par les problèmes économiques, de même que la démission de Monsieur Ali Benflis, ministre de la Justice dont l'incompatibilité courait depuis un certain temps déjà à la suite d'une « divergence de vues sur la manière dont est gérée la justice, qui aux yeux du ministre, serait un peu trop devenue la propriété de l'armée », souligne un commentateur. A moins que le ministre n'ayant pas répondu aux vœux de Ghozali qui, pour lever toutes les équivoques sur son équipe gouvernementale, aurait souhaité que son Ministre de la Justice n'assiste pas à la session du comité central en tant que membre du FLN. L'autre hypothèse est plus pragmatique, Monsieur Benflis préférant préserver son avenir politique sachant que ce gouvernement est provisoire, souhaitant accéder à la députation.

Il est parfois hasardeux d'avancer une réponse définitive à un acte politique lorsque celui-ci peut obéir à différentes raisons ; l'on ne peut qu'émettre des hypothèses, dont l'exemple est la démission de Monsieur Chadli Bendjedid de la Présidence du FLN. Dans ce cas également la raison officielle avancée prétendant répondre au dispositif de la constitution consacrant la séparation de l'Etat et du Parti, appelle d'autres réflexions, d'autant qu'il s'était abstenu de participer aux travaux du Comité central. L'une d'elles signifierait sa décision de ne pas être candidat du FLN aux prochaines élections présidentielles anticipées promises pour 1992. Si leur principe a été admis, elles restent déterminées par les élections législatives.

II. La préparation des élections législatives

L'opposition dans son ensemble a focalisé ses revendications et ses critiques sur les lois électorales votées sous le gouvernement Hamrouche, jugeant excessif le nombre de circonscriptions rurales et du Sud traditionnellement favorables au FLN, et le dispositif organisant le vote par procuration.

Malgré la « sagesse » ou le suicide de l'opposition, le FLN, par la voix de son secrétaire général, avait déjà marqué son opposition à la révision des lois électorales, qui se résumait à quelques articles.

La journée parlementaire FLN/Députés précédant les travaux de l'APN, organisée pour arrêter une position commune a dévoilé l'embarras des députés devant le dilemme sur lequel ils butaient ; s'ils adoptent les nouveaux projets, ils se déjugent, s'ils les rejettent ils seront culpabilisés. Ils attendaient donc du FLN des orientations précises qu'ils n'ont pas obtenues. D'autant que le Chef du Gouvernement, en prévision des débats sur ses projets, dénonce à l'avance la conspiration et le « terrorisme » des Hamrouchiens donnant « l'image de gens qui refusent le principe de l'alternance au pouvoir » et du « nombre réduit de hauts cadres utilisant le FLN, non pas au service d'une stratégie du parti, mais

au service d'une stratégie et d'ambitions personnelles » (22). Fidèle à sa démarche, Monsieur Ghazali dramatise la moindre critique à ses projets, prenant à témoin les citoyens sur la malfaisance du FLN, et notamment du groupe « réformateur » de Hamrouche. Considérant comme « camouflet au Gouvernement, et une gifle pour les algériens » (23) les amendements apportés à ses projets de lois électorales, il se ravise, constatant que « l'économie globale des deux lois telles qu'elles ont été votées par l'APN n'altère en rien les capacités du gouvernement à accomplir sa mission d'organiser des élections libres et propres avant la fin de l'année conformément aux engagements pris » (24).

1. Le vote des lois électorales

En ce qui concerne la loi électorale, le projet gouvernemental propose la suppression du vote par procuration y compris entre conjoints, l'abaissement de l'âge d'éligibilité et la nationalité, ainsi que la présence de trois candidats pour le second tour au lieu des deux retenus dans le texte antérieur.

Le gouvernement avait fait du vote par procuration l'essentiel de son intervention, parce qu'il refusait d'entrer dans des considérations politico-religieuses », se référant aux élections communales de juin 1990 qui, pensait-il, ont été remportées par le FIS grâce à cet artifice. Or, aussi bien le mode de scrutin que les enjeux politiques étaient différents.

44 amendements ont été apportés au texte initial ; la commission parlementaire n'a pas suivi le gouvernement et a rejeté les propositions de certains députés proposant jusqu'à cinq procurations au nom des réalités sociales du pays. Se maintenant sur une voix médiane, elle a préservé le vote mutuel entre conjoints sur simple présentation du livret de famille et une seule procuration assortie d'un certain nombre de conditions, légalisée auprès de la commission de contrôle. Soumis au vote des députés, cet article réunira 189 voix pour, 49 contre et 14 abstentions.

La nationalité à l'éligibilité écartait dans les textes précédents, les candidats l'ayant acquise, et ne retenait que celle d'origine. L'amendement du gouvernement fut retenu en référence à la constitution qui admet l'éligibilité pour un candidat ayant acquis la nationalité depuis 5 ans.

Enfin, l'une des revendications des partis d'opposition à laquelle avait adhéré le chef du gouvernement se rapportait à la sélection de trois candidats pour le second tour. Les députés, sans grande résistance du gouvernement, ont rejeté la proposition et seuls les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix s'affronteront. La loi électorale a été approuvée par 229 voix pour, 7 contre et 16 abstentions.

La seconde loi portant sur le découpage des circonscriptions voulait diminuer leur nombre, les faisant passer de 542 sièges prévus par le Gouvernement Hamrouche à 373 sièges proposés par le Gouvernement Ghazali. La loi

(22) Messaoudi (M.T.), « Ghazali dénonce la conspiration » *El Watan*, lundi 16 septembre 1991.

(23) Larbi (Mohamed) - Ghazali : le chaud et le froid - *El Watan*, mercredi 16 octobre 1991.

(24) Messaoudi (M.T.), - Chadli : la part des choses -, *El Watan*, mercredi 16 octobre 1991.

précédente, en augmentant le nombre des circonscriptions rurales et du Sud, favorisait le FLN, et abandonnait les grands centres urbains au FIS d'autant que la circonscription administrative retenue était la daïra (sous préfecture). La commission parlementaire a estimé le nombre de sièges à 435, et après débat et marchandage, le découpage des circonscriptions s'est arrêté à 430 sièges avec 151 voix pour 71 contre et 30 abstentions.

Les régions géographiques ont été délimitées ainsi :

- Pour les villes dont le nombre dépasse 200 000 habitants, il est attribué un siège pour 80 000 habitants.

- Région Nord : 1 siège pour 60 000 habitants.

- Région des Hauts Plateaux : 1 siège pour 55 000 habitants.

- Région de l'Atlas Saharien : 1 siège pour 45 000 habitants.

- Région de l'extrême Sud : 1 siège pour 25 000 habitants.

Résumant la philosophie qui a présidé à l'organisation des futures élections, M. Belkhadem, Président de l'APN a estimé que les lois adoptées répondaient au souci d'une «large représentation par une multiplication des circonscriptions pour affermir les liens entre électeurs et élus. Le mode de

Le découpage donne les circonscriptions suivantes :

Wilaya	Nombre de circonscriptions	Wilaya	Nombre de circonscriptions
Adrar	9	Médeâ	12
Chlef	11	Mostaganem	8
Laghouat	5	M'Sila	11
Oum El Bouaghi	8	Mascara	10
Batna	14	Ouargla	11
Bejaia	12	Oran	14
Biskra	10	El Bayadh	5
Béchar	8	Illizi	3
Blida	12	B.B.Arreridj	8
Bouira	9	Boumerdes	11
Tamanrasset	5	Tarf	5
Tébessa	8	Tindouf	2
Tlemcen	13	Tissemsilt	5
Tiaret	10	El Oued	8
Tizi Ouzou	16	Khenchela	5
Alger	22	Souk Ahras	6
Djelfa	9	Tipaza	10
Jijel	8	Mila	9
Sétif	18	Ain Defla	9
Saïda	4	Naama	3
Skikda	10	Ain Temouchent	5
Sidi Bel Abbès	8	Ghardaïa	9
Annaba	7	Relizane	9
Guelma	6		
Constantine	10		

scrutin adopté établit une relation directe entre le candidat et les électeurs d'une part et atténue l'appartenance partisane d'autre part ».

2. Le déroulement des élections législatives et leurs résultats

La préparation de ces élections s'est faite dans le plus grand désordre. La démarche volontariste du chef du gouvernement de les voir se dérouler avant la fin de l'année n'a pas permis aux partis politiques « démocratiques » de s'y préparer, de même que l'administration de les organiser convenablement. Cette date fétiche a contraint d'ailleurs les députés, par l'article 23 de la loi électorale, à donner la possibilité de faire dérouler les élections en moins de trois mois. Le remaniement « technique » de l'équipe gouvernementale et notamment le ministre de l'intérieur remplacé par M. Belkheir a accentué la précipitation dans la mesure où celui-ci à son tour a remplacé des walis et des chefs de daïrate ignorant la réglementation et les pratiques de l'organisation électorale. Seuls le FIS et le FLN y étaient préparés, celui-ci par expérience, celui-là par sa discipline, le sens de l'organisation et la détention du fichier électoral qu'il gérait au niveau des APC.

Par ailleurs, le nombre important de partis politiques et de sigles désorientait, le FIS maintenant le mystère sur sa participation en exigeant la libération de ses leaders emprisonnés, le dinar chûtait provoquant une inflation excessive. La situation sociale n'incitait pas à la mobilisation, et la campagne électorale se déroulait dans l'indifférence totale, ce qui explique le taux d'abstention anormal pour des élections législatives essentielles pour la démocratie. Ces élections ont démontré, si ce n'est leur mépris, du moins le détachement des algériens vis à vis du débat politique. Les abstentions aux élections communales de juin 1990, interprétées comme une détermination politique obéissant aux mots d'ordre du FFS et du MDA, correspondaient à une réalité psycho-sociologique. Les algériens ne s'impliquent pas massivement dans les élections car ils estiment qu'elles ne changent rien à leur situation. La fatalité de l'échec était aggravée par leur vision manichéenne des leaders politiques considérés comme des opportunistes ou des revanchards. Affirmer que 900 000 citoyens n'ont pas reçu leurs cartes d'électeurs en raison des pratiques frauduleuses des APC-FIS est une réalité. Mais ces citoyens se sont-ils inquiétés, et ont-ils procédé aux réclamations nécessaires ? La démocratie et le pluralisme exigent de leur part les efforts nécessaires à l'accomplissement d'une œuvre nouvelle car au temps du monopartisme, il n'y avait même pas lieu de se déplacer car ils étaient automatiquement assistés. Il est vrai que l'acheminement de ces cartes a été confié aux services postaux que l'administration savait acquis au FIS (25). Il y a eu de part et d'autre des comportements et des erreurs ayant eu des effets

(25) Le nouveau ministre de l'intérieur en avait situé les raisons dans « l'imprécision et absence d'adresses notamment pour les résidents des nouvelles ZUH (339.318 électeurs), changement d'adresses non-déclarées (208.697) et cartes non réclamées après passage des agents chargés de la distribution (491.095) » (les cartes d'électeurs étaient distribuées par les facteurs des PTT et théoriquement remises en main propre à leurs titulaires).

Selon le ministre « la remise directe des cartes d'électeurs à leurs titulaires a permis dans une grande proportion d'assainir les listes électorales des cas de décès (92.127), des doubles inscriptions (46.336) et de nombreux cas de radiations pour changement définitif (hors wilaya) de résidence ».

déterminants dans le déroulement, les résultats et les changements politiques intervenus après ces élections, dont les indicateurs généraux sont ainsi chiffrés.

A la veille de celles-ci, la distribution, par les chiffres était la suivante :

Nombre de wilayate	48
Nombre de circonscriptions électorales	430
Nombre de centres de vote	10 188
Nombre de bureaux de vote	31 901
	dont 556 itinérants
Nombre d'électeurs	13 314 771
Nombre de partis politiques agréés	58
Nombre de partis politiques en lice	49
Nombre de candidats	5 712
Nombre de candidats au titre des partis	4 691
Nombre de candidats indépendants	1 021
Nombre de candidatures	57
Nombre de candidatures au titre des partis	53
Nombre de candidatures indépendantes	4
Nombre de candidatures suppléantes	97
Nombre de candidats âgés moins de 36 ans	1 888 soit, 33 %
Nombre de candidats âgés de 36 ans à 45 ans	2 657 soit 46,5 %
Nombre de candidats âgés de 45 ans à 55 ans	898 soit 16 %
Nombre de candidats âgés de plus de 56 ans	269 soit 4,5 %
Candidats ayant le niveau primaire et moyen	280 soit 5 %
Candidats ayant le niveau secondaire	1 947 soit 34 %
Candidats ayant le niveau universitaire ou poste-graduation	3 485 soit 61 %
Personnel d'encadrement à travers l'ensemble du pays	370 000

Le tableau ci-dessous indiquant la liste des wilayate et le nombre d'électeurs inscrits permet de vérifier, dans la zone Nord que le nombre de circonscriptions allouées n'est pas proportionnel au nombre d'habitants, ce qui entraîne une certaine injustice selon la ville ou le candidat est inscrit.

L'évolution du nombre d'inscrits permet de constater le bond démographique depuis l'indépendance puisque de 1962 à 1977, l'écart est minime pour une période de 15 ans, au cours de laquelle l'inscription sur les listes électorales était suscitée, son manquement pouvant amener des désagréments administratifs. Les citoyens nés en 1962, ont ainsi voté en 1982 et c'est à partir de cette date que l'on retrouve une progression identique pour chaque période électorale.

La mode est à la jeunesse, courtisée par l'ensemble des formations politiques, mais déjà encadrée, notamment dans le nord du pays et ses grandes agglomérations par le FIS. Le « must » est à la compétence, représentée par le diplôme. La nouveauté est au « privé », le « socialisme » étant banni.

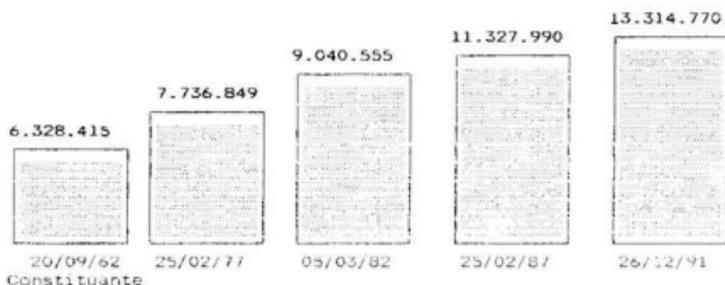
Les tableaux suivants en démontrent l'évolution.

La majorité « d'indépendants » se compose de candidats dont les dossiers n'ont pas été retenus par la commission de daïra et de wilaya du FLN, ou de la commission nationale des candidatures. D'autres sont des dirigeants d'associations de la « société civile »

Libellé	Inscrits	Centres	Bureaux	dont, Itin.
Adrar	105 388	071	258	128
Chlef	363 970	170	479	
Laghouat	125 733	85	389	64
Oum El Bouaghi	282 005	253	786	
Batna	421 154	463	1 470	22
Bejaia	378 368	149	767	
Biskra	233 657	183	474	25
Béchar	102 096	55	196	21
Blida	446 630	203	773	
Bouira	286 251	124	589	
Tamanrasset	42 281	41	135	30
Tebessa	241 096	169	706	40
Tlemcen	434 024	324	716	
Tiaret	341 566	235	708	6
Tizi Ouzou	502 851	708	1 090	
Alger	1 104 436	387	1 607	
Djelfa	255 224	248	610	
Jijel	263 832	266	708	
Sétif	529 833	6250	2 067	
Saïda	133 534	101	382	5
Skikda	342 744	351	1 038	
Sidi Bel Abbès	272 709	151	472	
Annaba	292 258	113	496	
Guelma	214 772	186	626	
Constantine	403 171	173	604	
Médéa	356 750	437	1 082	
Mostaganem	281 699	277	933	
M'Sila	319 280	236	798	
Mascara	305 877	296	954	
Ouargla	165 451	141	424	
Oran	665 423	182	1 416	
El Bayadh	94 440	56	275	58
Illizi	10 899	10	42	20
B.B.Arreridj	238 636	186	584	
Boumerdes	360 333	299	788	
Tarf	161 421	157	506	
Tindouf	10 639	6	619	4
Tissemsilt	114 609	170	381	
El Oued	191 044	230	466	60
Khenchela	140 903	160	499	
Souk Ahras	189 196	161	523	
Tipaza	385 092	233	893	
Mila	298 781	330	811	
Ain Defla	276 574	196	551	
Naama	65 756	23	187	
Ain Temouchent	169 601	129	413	8
Ghardaïa	28 743	95	349	
Relizane	264 052	349	859	
TOTAL	13 314 771	101 883	556	

Une troisième catégorie de notables encouragés par le Chef du Gouvernement, et enfin des anciens moudjahidine parrainés par le secrétaire général de l'ONM, M. Ali Kafï, en délicatesse avec le FLN. Beaucoup d'entre eux ont été, à un moment ou à un autre, militants du FLN ou membres des organisations nationales sous tutelle de celui-ci.

EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS



Les résultats du premier tour ont démontré l'assise populaire du FIS qui remporte 188 sièges avec 24, 79% des suffrages exprimés. Ses militants ont certes commis des actes frauduleux et procédé à des intimidations, provoquant le dépôt de 341 recours auprès du conseil constitutionnel (26). Mais peut-on affirmer que toutes les élections qui se sont déroulées en Algérie étaient exemptes de fraudes? C'est par contre l'unique fois où elles ne profitent pas au parti au pouvoir.

Le FFS avec 25 sièges et 3,88 % des suffrages exprimés se place en seconde position alors que le FLN crédité de 12, 26% des voix n'en remporte que 15, le mode de scrutin qu'il a lui-même choisi le pénalise. Il est cependant en ballottage dans 172 circonscriptions.

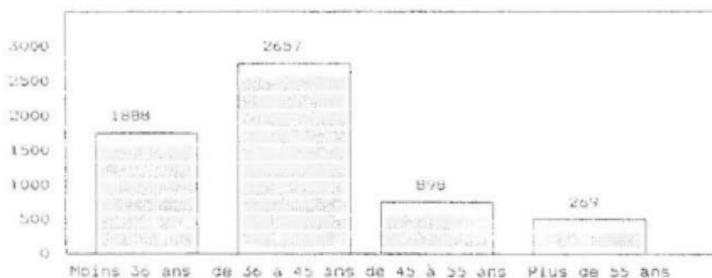
Dans les zones rurales le poids des familles et des tribus a été déterminant. *L'Arrouchia*, le tribalisme a ses règles, ce qui accentue les divisions/.../ Il y a 40 ans, à la veille des municipales de 1947, plus de 50 tribus ne seraient unies en soutien au PPA-MTLD, un pacte qui fait qu'aujourd'hui la tribu issue du rassemblement se doit d'être unie, tout dissident peut être banni ou considéré comme traître/.../ Lors des élections de 1990, des familles entières ont cédé leurs voix à un candidat, un service qui ne s'oublie pas et en même temps une dette qui doit être réglée; ainsi fonctionnent les tribus » (27). Ce comportement élec-

(26) Ces recours sont ainsi ventilés :

- 174 FLN
- 34 MDA
- 30 Front des générations de l'indépendance
- 30 FFS
- 08 Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD)
- 17 FIS
- 05 MAJD.
- 22 Candidats indépendants.

(27) D.J.B. - Sidi Okba : la tribu divisé - *Algérie Actualité*, 2 au 8 janvier 1992 (*L'arrouchia* a comme racine *Arch* : Clan. *L'Arrouchia* peut s'interpréter comme appartenance à un clan).

REPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHES D'AGES



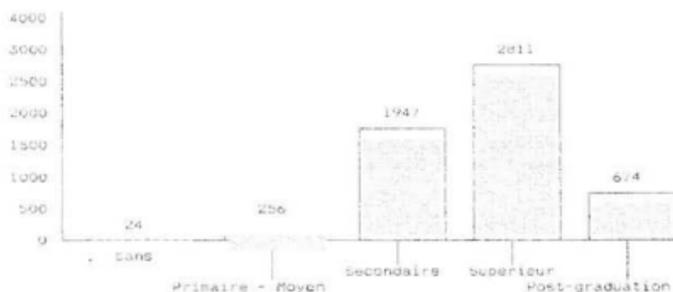
toral de la petite bourgade de Sidi Okba d'où est originaire M. Abassi Madani reproduit la réalité anthropologique de l'Algérie pour ce qui est des zones rurales, mais peut aussi être étendu aux centres urbains où les groupes sociaux dans les quartiers s'identifient soit à des familles, soit à l'origine régionale. Par un néologisme, M. Mahsas qualifie les centres urbains de centres urbains.

Les résultats détaillés proclamés par le conseil constitutionnel donnent les chiffres suivants :

Ceux-ci sont significatifs de l'ancrage de la majorité des partis politiques dans la société algérienne et de l'inanité de continuer à revendiquer une représentation politique.

Tout comme l'est également le taux de participation des électeurs qui a surpris par sa faiblesse et donc de la mobilisation des algériens. L'hypothèse est

REPARTITION DES CANDIDATS PAR NIVEAU D'INSTRUCTION



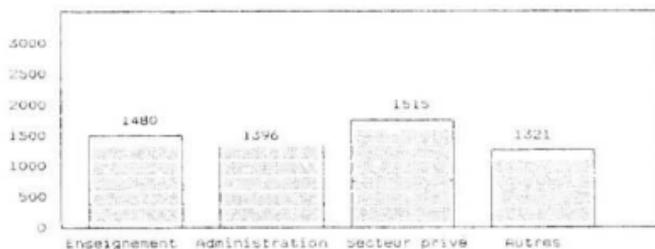
Partis Politiques	Nbre de voix obtenues	Pourcentage de suffrages exprimés	Nbre de sièges obtenus	Pourcentage de sièges obtenus
FIS	3 260 222	24,79	188	43,93
FFS	510 661	3,88	25	5,84
FLN	1 612 947	12,26	15	3,50
IND.	309 264	2,35	3	0,70
UDL	9 298	0,07	0	0,00
UFP	4 184	0,03	0	0,00
UFD	8 853	0,07	0	0,00
EL	5 558	0,04	0	0,00
RCD	200 267	1,52	0	0,00
RABI	9 037	0,07	0	0,00
RJNA	928	0,01	0	0,00
RAI	10 824	0,08	0	0,00
AJL	9 898	0,00	0	0,00
RNP	111	0,02	0	0,00
RNA	2 045	0,05	0	0,00
ANDI	6 867	0,01	0	0,00
RUN	933	0,03	0	0,00
FGI	3 860	0,03	0	0,00
FAAD	3 600	0,05	0	0,00
FSN	6 575	0,05	0	0,00
GD	6 726	0,05	0	0,00
APUA	6 455	0,01	0	0,00
FFP	1 067	0,06	0	0,00
PUAID	7 283	0,01	0	0,00
MSA	1 225	0,05	0	0,00
PST	6 164	0,07	0	0,00
PSL	9 272	0,22	0	0,00
PSD.	28 638	0,52	0	0,00
PRA	67 828	0,02	0	0,00
PPD	2 380	0,03	0	0,00
PR	3 668	0,02	0	0,00
PAHC	2 698	0,04	0	0,00
PRP	4 872	0,01	0	0,00
PAJP	1 222	0,03	0	0,00
EDU	3 899	0,01	0	0,00
HEH	1 476	0,08	0	0,00
MDRA	10 934	1,03	0	0,00
MDA	135 882	0,00	0	0,00
MRI	188	0,07	0	0,00
MJD.	8 902	0,01	0	0,00
PJS	1 186	0,02	0	0,00
ALP	2 934	1,14	0	0,00
MNI	150 093	0,37	0	0,00
PNSD	48 208	0,01	0	0,00
PNA	816	0,06	0	0,00
PUP	7 731	2,80	0	0,00
HAMAS	368 697	0,02	0	0,00
AHD 54	2 490	0,01	0	0,00
OFARI	930	0,21	0	0,00
MAJD	27 623		0	0,00

Taux de participation

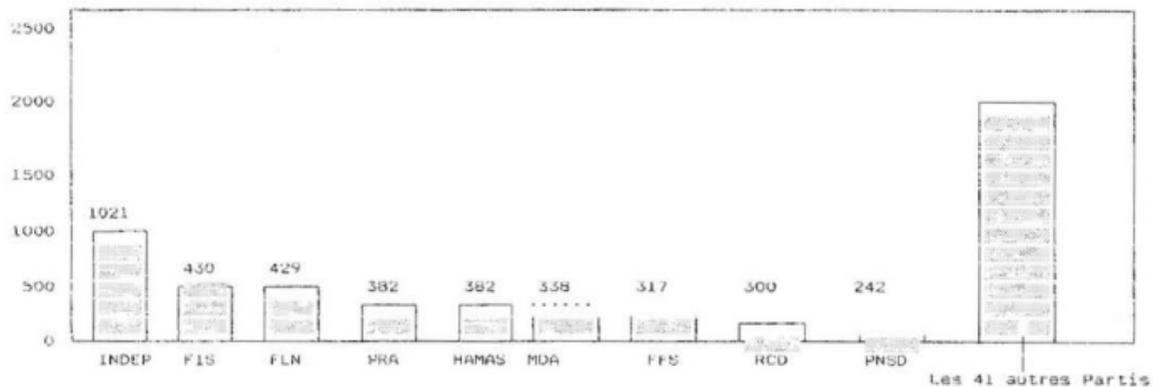
Wilaya	Votants	Taux	Wilaya	Votants	Taux
Adrar	45 325	43,01	Médéa	190 378	63,36
Chlef	203 112	55,62	Mostaganem	155 046	55,04
Laghouat	83 851	66,69	M'Sila	173 061	54,20
Oum El Bouaghi	130 442	56,22	Mascara	187 249	61,22
Batna	179 476	44,20	Ouargla	89 733	64,18
Bejaia	198 712	55,52	Oran	410 032	61,62
Biskra	129 371	55,37	El Bayadh	57 964	61,31
Bechar	68 004	66,61	Illizi	5 526	60,70
Blida	288 556	64,61	B.B.Arreridj	153 293	64,24
Bouira	157 661	55,08	Boumerdes	217 822	60,45
Tamanrasset	23 199	54,37	Tarf	111 159	69,73
Tébessa	134 021	55,69	Tindouf	6 023	56,61
Tlemcen	281 321	64,82	Tissemsilt	58 444	50,99
Tiaret	190 556	55,79	El Oued	105 433	55,19
Tizi Ouzou	272 784	54,25	Khenchela	65 390	46,41
Alger	640 573	58,00	Souk Ahras	106 183	55,95
Djelfa	117 217	45,92	Tipaza	260 769	67,72
Jijel	133 061	50,43	Mila	167 153	55,94
Sétif	316 893	59,81	Ain Defla	163 874	59,25
Saida	78 667	59,81	Naama	38 110	58,02
Skikda	210 069	61,29	Ain Temouchent	122 140	72,02
Sidi Bel Abbès	187 216	68,65	Ghardaia	84 006	65,25
Annaba	167 563	57,33	Relizane	142 193	53,85
Guelma	143 712	66,91			
Constantine	260 158	64,53			
NATIONAL				58,55	

que ceux qui refusaient le FIS et le FLN se sont abstenus de se présenter aux urnes, qu'aucun autre parti ne les a satisfaits et que le mode de scrutin qui se voulait s'attacher à la personne et non au parti n'a pas emporté l'adhésion. Ceux qui ont voté l'ont fait pour le parti et non pour le candidat.

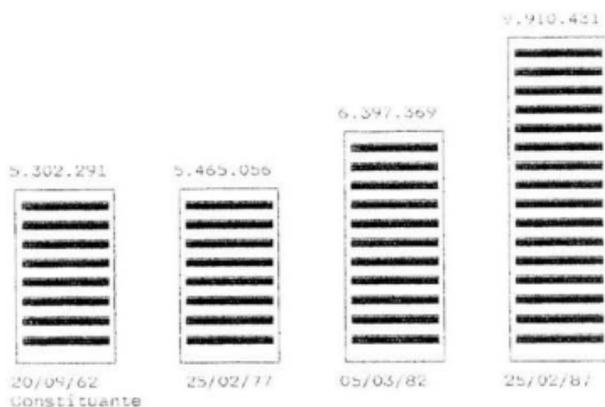
**REPARTITION DES CANDIDATS PAR CATEGORIES SOCIO-
PROFESSIONNELLES**



REPARTITION DES CANDIDATS PAR PARTIS POLITIQUES



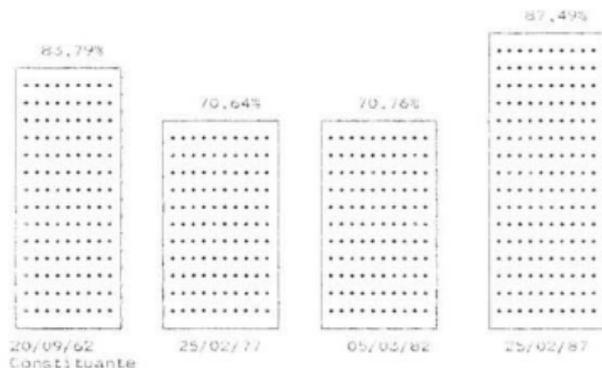
ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE
Evolution du nombre de votants



Par comparaison avec les 4 scrutins précédents, nous constatons que ce dernier est plus faible pour ce qui est du taux de participation. Ce qui soulève une double interrogation. Ou bien les urnes étaient systématiquement « complétées » par l'administration, ou bien le « choix » du candidat unique n'entraînait pas d'état d'âme évitant ainsi la réflexion. Il pouvait y avoir de l'un et de l'autre.

L'évolution du nombre des votants confirme bien la régression entre 1987 et 1991, malgré le nombre élevé des nouveaux électeurs, essentiellement les jeunes.

ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE
Votants par rapport aux inscrits (%)



A partir du moment où le FIS a décidé d'abandonner ses conditions pour participer aux élections, il était certain qu'il ne pouvait se permettre un échec. Il savait mobiliser ses militants pour défier le pouvoir, il lui sera d'autant plus facile de les motiver pour accomplir une tâche moins périlleuse. Et il le prouvera. Aussi les résultats lui accordant la victoire au premier tour ne pouvaient surprendre. Ceux qui s'étaient abstenus le regrettaient déjà, demandant, comme pour s'en excuser, l'arrêt du processus électoral, la démocratie qu'ils avaient souhaitée se retournant contre eux. Ils ignoraient qu'elle avait aussi ses exigences qu'ils n'ont pas respectées.

Un fort mouvement de la société civile, composé d'associations non politiques aboutit à la création d'un comité national pour la sauvegarde de l'Algérie (CNSA) présidé par le secrétaire général de la puissante UGTA. Le CNSA exigeait l'arrêt du 2^e tour et menaçait d'employer tous les moyens pour cela, en clair la grève générale. L'Algérie était ainsi scindée en deux. Les mécontents du scrutin qui appelaient auparavant à la démocratie et en dénonçaient aujourd'hui les fondements, et les partis vainqueurs, les trois Fronts, qui refusaient que l'un des principes de la démocratie, les élections, soit violé!

Le seul espoir du moment était représenté par le conseil constitutionnel qui tardait à rendre les résultats des 341 recours. Le président Chadli semblait ignorer tous ces débats, et recevait discrètement Mr Hachani, le Chef du Bureau exécutif du FIS avec qui, semble-t-il, il négociait son fauteuil contre un gouvernement FIS, ce qui était une démarche logique en cas de majorité absolue de ce parti à l'Assemblée, mais surtout le changement du Commandement Militaire et du Ministre de la Défense.

La lettre de démission du Président, défait et livide, remise au Président du Conseil Constitutionnel, apparemment surpris lui-aussi, a clos l'ère Chadli. Les artifices juridiques du conseil constitutionnel ont permis à une institution hybride de s'installer au pouvoir, présageant déjà une année 1992 houleuse.

L'ère Chadli, entamée sous la forme d'une métamorphose par la grâce de 43 dollars US le baril de pétrole, allait se terminer au son des attentats et du couvre-feu, une dette de 26 milliards de dollars US et d'un remboursement annuel des trois quarts des ressources du pays.

III. L'héritage économique de Chadli Bendjedid

Il n'est certainement pas le seul à être impliqué dans la gestion économique du pays, mais il apparaît de plus en plus vraisemblable qu'il soit le seul à avoir été sanctionné. La majorité de ceux qui ont participé à la gestion économique de l'Algérie et qui par ce fait ont été ses proches collaborateurs continuent à exercer les fonctions qu'ils ont occupées, ou ont fait simplement l'objet de déplacements à des postes équivalents.

Evolution de la production industrielle

La production industrielle hors hydrocarbures enregistre une baisse de près de 3% par rapport à l'année 1990.

La croissance annuelle est négative (3,6%) en ce qui concerne les industries manufacturières.

La baisse de la production industrielle hors hydrocarbures enregistrée depuis 1987 s'est accompagnée d'une sous-utilisation des capacités de production qui a touché l'ensemble des activités industrielles.

Pour 1991, le taux d'utilisation des capacités est estimé à 54%, en baisse de 3 points par rapport à 1990, ce qui traduit les difficultés persistantes en matière d'approvisionnement particulièrement pour les apports en provenance de l'extérieur.

Cette baisse touche l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception de l'agro-alimentaire et les matériaux de construction en hausse modérée, respectivement de +0,8% et +0,1%.

Evolution de la production par secteur d'activité

Energie

Avec un taux de croissance de 8,5% en 1991 par rapport à 1990, le secteur de l'énergie (essentiellement la production d'électricité et de gaz) confirme l'évolution permanente de ce secteur stratégique.

Mines et carrières

Ce secteur connaît la plus forte chute de niveau de production depuis 1988, et baisse de 9,7% par rapport à 1990. Bien que disposant d'un des plus forts taux d'utilisation des capacités pour 1991 (65,1%), c'est au niveau des branches stratégiques de ce secteur que les plus fortes chutes de production ont été relevées (20%) pour le minerai de fer et -10,3% pour les phosphates). Certaines de ces baisses ont des répercussions négatives sur les activités en aval telles que le BTP et l'agriculture.

Chimie - caoutchouc - plastique

Ce secteur qui dispose du taux d'utilisation de capacités le plus faible du secteur industriel (41,7%) réalise une croissance négative de -3,52% par rapport à 1990.

La branche « engrais et pesticides », dont l'impact sur l'activité agricole est important, enregistre une chute de production de -7,1% avec un taux d'utilisation des capacités d'environ 30%.

Industries agro-alimentaires et tabacs

L'année 1991 se caractérise par :

- Une chute importante de la production de corps gras (10,8%)
- Des baisses sensibles pour le secteur des tabacs (-3,6%) et celle des boissons non alcoolisées (-16,4%).

Tableau 1 – Indice de la production industrielle. (Secteur Public).
Variation par NSA.

VARIATIONS								
Codes Intitulé agrégation Nomemc.	Taux de couvert.	1 ^{re} tr. 91/ 2 ^e tr. 90	2 ^e tr. 91/ 2 ^e tr. 90	3 ^e tr. 91/ 3 ^e tr. 90	4 ^e tr. 91/ 4 ^e tr. 90	An 89 An 88	An 90 An 89	An 91 An 90
Indice Général	98,8	- 3,23	- 3,62	1,26	ND	- 8,49	2,64	ND
Indice des hydrocarbures	98,1	- 4,11	- 9,09	- 0,98	2,58	- 2,33	1,14	- 2,96
Indice Indust. Manufact.	98,8	- 4,75	- 10,55	- 1,72	2,87	- 2,87	0,71	- 3,68
NSA 82 Energie	100,0	12,35	6,54	7,81	7,35	4,31	6,12	8,48
NSA 05 Mines et carrières	100,8	- 17,67	- 1,85	- 2,43	- 14,91	2,85	- 2,57	- 9,72
NSA 06 I.S.M.M.E.	96,6	- 11,14	- 12,26	- 8,35	6,59	- 14,45	- 2,92	- 5,88
NSA 07 Mat. Const. céram. verre	100,0	- 5,92	- 0,29	- 2,99	9,06	- 2,26	- 2,78	8,13
NSA 09 Chimie.Caoutch.Plastiques	95,6	- 9,94	- 19,57	- 16,84	39,24	9,24	- 2,57	- 3,52
NSA 10 Ind. Agro. Alim. Tabacs. Alum	99,7	3,63	- 5,26	4,46	8,78	12,26	2,95	0,78
NSA 11 Ind. Text. Bonn. Confection	97,6	1,93	- 1,27	15,88	- 8,78	- 2,41	8,07	- 0,84
NSA 12 Ind. Cuirs et chaussures	100,8	- 22,46	- 24,38	- 29,01	- 13,63	- 1,34	6,94	- 21,90
NSA 13 Ind. Bois, liège, Papier Imp	98,9	- 2,96	- 27,88	15,66	- 11,32	3,28	7,31	- 9,63
NSA 14 Industries diverses	100,0	- 27,78	- 51,21	- 67,36	- 11,18	8,22	- 35,68	- 42,67

Tableau 2 – Indice de la production industrielle (*Secteur Public*)
Indice par NSA

INDICES												
Codes Intitulé agrégation Nomemc.	Année 1988	Année 1989	1 ^{er} tr. 1990	2 ^e tr. 1990	3 ^e tr. 1990	4 ^e tr. 1990	Année 1990	1 ^{er} tr. 1991	2 ^e tr. 1991	3 ^e tr. 1991	4 ^e tr. 1991	Année 1991
Indice Général	107,4	186,9	113,7	112,6	96,5	116,1	189,7	110,8	188,5,	97,1	ND	ND
Indice des hydrocarbures	184,4	182,8	108,8	187,6	84,6	111,5	183,1	184,3	97,8	83,9	114,3	110,1
Indice Indust. Manufact.	182,2	99,3	186,1	185,10	88,5	188,1	100	101,1	94,1	79,1	111,2	96,4
NSA 82 Energie	139,3	145,3	149,6	150,5	155,6	161,2	154,2	168,1	160,4	167,8	173,0	167,3
NSA 05 Mines et carrières	113,1	115,4	124,1	114,2	97,6	137,6	118,4	102,2	113,0	95,3	117,0	106,9
NSA 06 I.S.M.M.E.	104,7	89,6	86,8	89,8	74,0	97,1	86,9	77,1	78,8	67,9	103,5	81,8
NSA 07 Mat. Const. céram. verre	115,4	112,8	113,3	115,3	94,8	115,4	109,7	106,6	114,9	92,0	125,8	109,8
NSA 09 Chimie.Caoutch.Plastiques	127,3	139,1	149,2	155,5	119,2	118,0	135,5	125,1	99,2	164,3	130,7	
NSA 10 Ind. Agro. Alim. Tabacs. Alum	105,9	118,8	129,6	126,8	107,8	125,2	122,3	134,3	120,2	112,6	126,1	123,3
NSA 11 Ind. Text. Bonn. Confection	83,5	85,5	103,0	91,7	57,9	117,0	92,4	105,0	90,6	67,1	108,8	92,4
NSA 12 Ind. Cuir et chaussures	89,6	88,4	106,4	104,2	69,4	98,0	94,5	82,5	78,8	49,3	84,7	73,8
NSA 13 Ind. Bois, liège, Papier Imp	90,1	93,0	122,0	114,9	57,3	105,1	99,8	18,4	82,9	66,3	93,2	90,2
NSA 14 Industries diverses	73,8	79,9	56,4	56,4	58,4	34,4	51,4	48,7	27,5	19,1	38,5	29,5

Tableau 3 – Evolution des productions et TUC*
 Pour 1988-1991 (%)
 Source ONS

Années	1988		1989		1990		1991	
	PI	TUC	PI	TUC	PI	TUC	PI	TUC
Industries hors hydrocarbures	- 2,2	-63,1	-2,3	56,8	1,1	56,6	- 3,0	53,9
Industries manufacturières	- 2,4	-65,6	-2,9	59,2	0,7	59,1	- 3,60	56,7
Eau – Energie	8,6	-	4,3	-	6,1	-	8,5	-
Mines et carrières	- 4,5	70,8	2,1	69,8	2,6	71,5	- 9,7	65,1
I.S.M.M.E.	- 4,2	67,0	14,5	54,7	-2,9	52,5	- 5,9	52,2
Matériaux de construction	0,1	67,4	-2,3	62,8	-2,8	61,1	0,1	61,1
Chimie-caoutchouc plastiques	2,1	45,7	9,2	47,9	-2,6	46,2	- 3,52	41,7
Agro-alimentaires	1,3	81,9	12,3	72,0	-2,9	72,6	0,8	73,1
Industries textiles	- 8,01	56,8	2,4	54,9	8,1	54,9	- 0,1	50,6
Cuir et chaussures	- 7,6	58,6	1,3	59,6	6,9	64,5	-21,9	48,4
Bois – liège – papier	- 4,8	33,6	3,3	38,0	7,3	42,0	- 9,6	32,2
Industries diverses	- 19,1	-	8,2	-	35,9	-	-42,7	-

* Taux d'utilisation des capacités.

Industries textiles et du cuir

Les premières enregistrent une légère baisse en 1991 (- 0,05% par rapport à 1990).

Cette baisse intervient après la bonne performance réalisée en 1990 (+ 8,1%) suite à une amélioration des approvisionnements en provenance de l'extérieur.

En ce qui concerne le secteur des cuirs et chaussures, la baisse de -21,9% ne fait que confirmer la dégradation des conditions de production. En 1991, celle-ci est inférieure de près de 30% de celle réalisée en 1984; les taux d'utilisation des capacités de production s'élèvent à 48,4% alors que les prix à la production subissent une hausse de plus de 90%.

Industries du bois et papier

Ce secteur enregistre une croissance négative de - 8%. Cette baisse est particulièrement liée aux difficultés du secteur BTP.

Le taux d'utilisation des capacités de production de l'activité « bois » figure parmi les plus faibles sur la période 1985-1991 (34%).

En ce qui concerne la « transformation du papier », la croissance est de + 12%. Pour ce secteur aussi les problèmes d'approvisionnement affectent sérieusement le rythme de production avec un taux d'utilisation des capacités de plus de 60%.

B – A cette chute de la production hors hydrocarbures, l'année 1991 a connu une accélération du rythme de croissance des prix, dont le taux de variation passe de 6,0% en 1983 à 22,8% en 1991. L'évolution globale est représentée dans le tableau ci-après.

Comparé à l'année de référence 1982, l'indice fait apparaître une hausse de 153% avec un taux moyen annuel de 10,8%

Indices annuels									
	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Ensemble	106,0	114,6	126,6	142,2	152,8	161,8	176,8	206,3	253,4
Variation	6,0	8,1	10,5	12,4	7,4	5,9	9,3	16,7	22,8

Source : ONS - 100 = 1982

L'analyse de l'inflation par catégorie fait ressortir qu'à l'exception des services qui ont connu un taux d'accroissement relativement faible (6,6%), les prix des biens alimentaires ainsi que ceux des biens manufacturés ont connu des hausses respectives de 19,6% et 35,8%.

Pour les biens alimentaires, c'est au niveau des produits industriels que la hausse la plus importante a été réalisée (25,0%), conséquence des augmentations de certains produits jusque là soutenus tels que les huiles et graisses, le café, le thé, les produits sucrés et les boissons non alcoolisés.

La baisse de la production, l'inflation, la vérité des prix poussant à la compression de personnel, produisent le chômage.

Les résultats de l'enquête main-d'œuvre pour 1991 menée par l'office national des statistiques fait apparaître un chômage de 1 266 000 personnes, essentiellement masculin (1 159 000) contre 107 000 femmes. Ce qui représente 21% de la population.

Lorsqu'il était dans l'opposition au FLN, lorsque son nom avait été supprimé des listes de candidats aux élections législatives, M. Belaïd Abdeslam avait déclaré être capable de relancer l'Algérie en pratiquant une « économie de guerre ». Le Président Boudiaf avait craint alors qu'elle ne se fasse, comme toujours, sur le dos du peuple. En charge aujourd'hui du Premier Ministère, il opte pour un déficit budgétaire important pour l'année prochaine et des mesures fiscales sévères. Pourra-t-il soutenir une telle politique sans une explosion sociale? A moins qu'il ne compte pour ce faire sur l'état d'urgence permanent.

Evolution par catégorie de biens et services
100 = 1982

N°	Niveau agrégation	Poids	Indices annuels								
			o/oo	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
	Ensemble	1000,0	106,0	114,6	126,6	142,2	152,8	161,8	176,8	206,3	253,4
	Variation %		6,0	8,1	10,5	12,4	7,4	5,9	9,3	16,7	22,8
1	Biens alimentaires	554,0	105,4	113,6	127,8	149,4	160,9	166,9	182,4	216,4	258,9
	Variation %		5,4	7,7	12,5	16,9	7,7	3,8	9,3	18,6	19,6
1.1	Biens alimentaires-agricoles	367,9	106,9	113,5	128,6	154,1	161,2	164,9	183,5	228,5	269,8
	Variation %		6,9	6,2	13,3	19,9	4,6	2,3	11,2	24,5	18,1
1.2	Biens alimentaires-industriels	186,1	102,6	113,7	126,2	140,0	160,2	170,9	180,2	192,5	240,7
	Variation %		2,6	10,8	11,0	11,0	14,4	6,7	5,5	6,8	25,0
1.2	Biens alimentaires-industriels	186,1	102,6	113,7	126,2	140,0	160,2	170,9	180,2	192,5	240,7
	Variation %		2,6	10,8	11,0	11,0	14,4	6,7	5,5	6,8	25,0
2	Biens manufacturés (non alim.)	338,9	107,1	113,2	120,7	127,8	136,1	147,9	163,2	190,0	258,1
	Variation %		7,1	5,7	6,6	5,9	6,5	8,6	10,4	16,4	35,8
3	Services	107,1	104,9	124,0	138,8	150,8	163,9	179,3	191,3	206,0	219,7
	Variation %		4,9	18,3	11,9	8,7	8,7	9,4	6,7	7,7	6,6

Source : ONS

Contribution des groupes à l'inflation

Niveau agrégation	Part des groupes dans l'inflation annuelle										Part moyen. période
	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1982/91
Alimentation boissons (non alcoolisée)	55,2	50,0	51,0	65,3	76,3	59,8	37,4	55,4	63,0	56,1	56,9
Habillement chaussures	7,1	5,9	5,0	4,3	2,5	6,1	10,1	10,5	7,2	7,2	6,6
Loyers charges	7,3	6,3	5,2	2,6	5,5	7,9	6,3	9,6	4,9	6,0	6,2
Meubles	5,5	4,7	7,6	4,3	2,4	4,4	9,9	6,9	6,0	6,3	5,8
Santé-Hygiène corporelle	2,6	3,3	3,4	2,4	0,9	3,0	4,3	3,2	1,7	2,4	2,7
Transport communications	9,6	9,8	4,3	4,6	3,0	4,2	5,3	5,4	3,8	6,6	5,7
Education culture loisirs	4,2	0,8	1,8	2,1	1,3	3,2	5,0	2,2	3,8	3,4	2,8
Divers	8,5	19,2	21,7	14,4	8,1	11,4	21,7	6,8	9,6	12,0	13,3
<i>Ensemble</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ONS

ANNEXE I

LES PARTIS AGRÉÉS DEPUIS 1989

Entre le 5 juillet 1989, date de la promulgation de la loi relative aux associations à caractère politique (ACP) et le 30 juillet, rendez-vous de la rencontre nationale gouvernement-partis, cinquante ACP auront reçu leur agrément, en ajoutant le Front de Libération National (FLN), reconnu depuis le 1^{er} novembre 1954.

En effet, forte de ses 44 articles répartis en cinq titres, la loi n° 89.11 du 5 juillet 1989 relative aux ACP figurant au Journal Officiel n° 27 permet aux différents partis d'activer en toute légalité et ce, dans le strict respect de la constitution adoptée en février 1989.

Voici les 51 associations agréées dont la date d'agrément prise en considération est celle de la parution du récépissé de dépôt de dossier au journal officiel.

1989

1. FLN (Front de Libération Nationale), 01.11.54.
2. PSD (Parti Social Démocrate), 16/08/89.
3. PAGES (Parti de l'Avant-Garde Socialiste) 4/09/89.
4. RCD (Rassemblement pour la Culture et la Démocratie) 6/9/89.
5. PNSD (Parti National pour la Solidarité et le Développement), 6/09/89.
6. FIS (Front Islamique du Salut), 6/09/89.
7. PNA (Parti National Algérien), 15/11/89.
8. PRA (Parti de Renouveau Algérien) 15/11/89.
9. PSL (Parti Social Libéral), 15/11/89.
10. FFS (Front des Forces Socialistes) 29/11/89.
11. Parti Républicain (ex PAP) 22/11/89.
12. UFD (Union des Forces Démocratiques) 22/11/89.
13. PUP (Parti de l'Unité Populaire), 29/11/89.
14. FSN (Front de Salut National), 29/11/89.
15. PA HC (Parti Algérien pour l'homme capital) 13/12/89

1990

16. PST (Parti socialiste des Travailleurs) 24/01/90.
17. UFP (Union des Forces pour le Progrès) 24/01/90.
18. MDRA (Mouvement Démocratique pour le Renouveau Alg.) 24/01/90.
19. PUAID (Parti de l'Union Islamique Démocratique) 24/01/90.
20. APUA (Association Populaire pour l'Unité et l'Action) 24/01/90.
21. PT (Parti des Travailleurs) ex OST 21.03/90.
22. MDA (Mouvement pour la Démocratie en Algérie) 21/03/90.
23. PPD (Parti Progressiste Démocrate) 08/08/90.

24. PRP (Parti Républicain Progressite) 12/09/90.
25. Mouvement El Ouma 12/09/90.
26. MJD (Mouvement de la Jeunesse Démocratique) 12/09/90.
27. MFAI (Mouvement des Forces Arabo-Islamiques) 12/09/90.
28. RAI (Rassemblement Arabo-Islamique) 19/09/90.
29. UPA (Union du Peuple Algérien) 7/11/90.
30. ANDI (Alliance Nationale des Démocrates Indépendants) 7/11/90.
31. FDU (Front du Djihad pour l'Unité) 19/12/90.
32. MNI (Mouvement de la Nahda Islamique) 19/12/90.
33. FGI (Front des Générations de l'Indépendance) 26/12/90.
34. A.JL (Alliance pour la Justice et la Liberté) 26.12.90.

1991

35. MAJD (Mouvement Alg. pour la Justice et le Dévelop) 20/03/91.
36. GD (Génération Démocratique) 13/02/91.
37. RABI (Rassemblement Alg. Boumédieniste et Islamique) 13/02/91.
38. UDL (Union pour la Démocratie et les Libertés) 20.02/91.
39. PSJT (Parti Science, justice et Travail) 20/02/91.
40. MSA (Mouvement Social pour l'Authenticité) 20/02/91.
41. PAJP (Parti Algérien pour la Justice et le Progrès), 17/04/91.
42. FAAD (Front pour l'Authenticité Alg. Démocratique) 17/04/91.
43. ALP (Algerian Liberal Party) 17/04/91.
44. Mouvement de la Société Islamique (HAMAS) 1/05/91.
45. Ecologie et Liberté 8/05/91.
46. PJS (Parti de la Justice Sociale (recep.non paru au journal).
48. AHD.54.
49. FFP (Front des Forces Populaires).
50. RNA (Rassemblement National Algérien).
51. RUN (Rassemblement pour l'Unité Nationale).

ANNEXE II

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT GHOZALI

Conformément à l'article 75 de la constitution, le Président de la République a procédé à la nomination des membres du gouvernement qui est composé comme suit :

- Ministre de la Défense : Khaled Nezzar.
- Ministre des Affaires étrangères : Lakhdar Brahimi.
- Ministre auprès du Chef du Gouvernement chargé des relations avec l'APN et les associations : Aboubakr Belkaid.
- Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales : Abdelatif Rahal.
- Ministre de la Justice : Ali Benflis.
- Ministre de l'Economie : Hocine Benissad.
- Ministre de l'Energie : Nordine Ait Laoussine.
- Ministre de l'Education : Ali Benmohamed.
- Ministre du travail et des affaires sociales : Mohamed Salah Mentouri.
- Ministre de l'Industrie et des Mines : Abdenour Keramane.
- Ministre des Postes et des Télécommunications : Mohamed Serradj.
- Ministre des Moudjahidine : Brahim Chibout.
- Ministre de la Communication et de la Culture : Chikh Bouamrane.
- Ministre des Affaires Religieuses : M'hamed Benredouane.
- Ministre de la Santé : Nafissa Lalliam.
- Ministre des Universités : Djillali Liabes.
- Ministre des Transports : Mourad Belguedj.
- Ministre de l'Agriculture : Mohamed Elyes Mesli.
- Ministre de l'Equipement et du Logement : Mostefa Harrati.
- Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi : Mohamed Boumahrat.
- Ministre Délégué aux Droits de l'homme : Ali Haroun.
- Ministre Délégué à la Recherche, à la Technologie et à l'environnement : Chérif Hadj Slimane.
- Ministre délégué aux collectivités locales : Abdelmadjid Tebboune.
- Ministre délégué au Trésor : Ali Benouari.
- Ministre Délégué au Budget : Mourad Medelci.
- Ministre Délégué au Commerce : Ahmed Fodil Bey.
- Ministre Délégué à la PMI : Lakhdar Bayou.
- Secrétaire Général du Gouvernement : Kamel Leulmi.

RÉAMÉNAGEMENT PARTIEL DES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES

Sur proposition du Chef du Gouvernement, M. Chadli Bendjedid, Président de la République a approuvé un réaménagement partiel des structures gouvernementales, a annoncé hier un communiqué de la présidence de la République.

A ce titre, M. Sid Ahmed Ghozali, Chef du Gouvernement assume la charge de Ministre de l'Economie.

Sont nommés :

- M. Larbi Belkheir, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales.
- M. Aboubakr Belkaïd, Ministre de la Communication.
- M. Mohamed Salah Mentouri, Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.
- M. Abdelaziz Ziari, Ministre du Travail.
- Monsieur Ali Haroun, Ministre des Droits de l'Homme.
- M. Larbi Demaghlatus, Ministre de la Culture.
- Mme Anissa Benameur, Ministre de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

Par ailleurs, le Président de la République a nommé M. Abdelaziz Khelef, secrétaire général de la Présidence de la République et M. Abdelatif Rahal en qualité de délégué permanent de l'Algérie auprès de l'UNESCO.

APS, jeudi 17 octobre 1991

ANP (trois nouveaux généraux) *El Watan* 12-13 juin 1991

A l'occasion du 29^e anniversaire de l'indépendance, le Président de la République, M. Chadli Bendjedid a élevé des officiers supérieurs de l'Armée Nationale Populaire au grade de général major. Les nouveaux promus sont :

- Le Général major, Larbi Belkheir, secrétaire général de la présidence.
- Le Général-major Mohamed Allag.
- Le Général-major Ali Bouhadja.

Le Président de la République a également élevé plusieurs colonels au grade de général. Les officiers supérieurs concernés sont :

- Le général Gaid Salah.
- Le général Nourredine Ben Kortebi, directeur du protocole à la présidence de la République.
- Le général Chaabane Ghodbane, attaché de défense de l'ambassade d'Algérie à Paris.
- Le général Bekkouche Nacer.
- Le général Mohamed Tayeb Bourezzak.
- Le général Rabah Boughaba.
- Le général Belkacem Kadri.

ANP (retraites)

El Watan 1^{er} et 2 novembre 1991

Les généraux-majors Ali Bouhadja, Mohamed Alleg et Larbi Belkheir (actuel Ministre de l'intérieur) et le général Nourredine Benkortebi, promu en juillet dernier, ont reçu jeudi leurs grades et ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

L'annonce de cette décision a été faite au cours d'une réception offerte par le président Chadli Bendjedid à l'occasion du 1^{er} novembre, date anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne en 1954 et retransmise par la télévision.

L'Armée algérienne ne compte plus désormais que quatre généraux-majors Khaled Nezzar, actuel ministre de la défense, Abdelmalek Guenaizia, chef d'état-major de l'armée, Abbès Ghezaïel, commandant de la gendarmerie et Hocine Benmaalem, chef du cabinet présidentiel depuis le 28 octobre.

Avec la mise à la retraite du général Benkortebi, l'armée compte six généraux : Chabane Ghodabane, Mohamed Bekkouche, Mohamed Tayeb Bourezzag, Belgacem Kaschi, Rabah Boughaba et Salah Gaïd.